

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation : Stéphane CREACH

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Redémarrage et transitions »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face aux conséquences en Bretagne de la crise sanitaire, du confinement, et d'une crise économique qui ne fait que débiter, le Président du Conseil régional propose avec ce bordereau de :

- faire un rapide point de situation sur ce qui a été fait par le Conseil régional depuis le mois de mars pour faire face à la crise ;
- dresser un tableau de la situation à laquelle il faudra faire face aujourd'hui et dans les mois à venir ;
- affirmer son volontarisme pour une stratégie de redémarrage économique et social, s'appuyant sur des principes de sobriété, proximité et solidarité ;
- faire œuvre de lucidité sur les capacités budgétaires du Conseil régional et en tirer toutes les conséquences dans le cadre d'une Décision modificative exceptionnelle.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

#### 2.1. La réactivité régionale depuis le mois de mars

Sur proposition de Martial WESLY

Bien que la Bretagne figure parmi les régions de France les moins touchées à ce jour par la Covid 19, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est rapidement trouvée, elle aussi, confrontée aux conséquences immédiates de la pandémie, aussi imprévisibles que compliquées à prendre en charge, parfois au-delà de l'imaginable et du supportable, en l'absence de secours extérieur.

Comme le CESER l'a souligné, la Région a démontré dans l'urgence une grande capacité à réagir, se substituant même à un Etat défaillant quand il s'est agi de répondre aux besoins d'équipements indispensables (commande de masques et de gel hydro-alcoolique notamment).

L'Etat a su ensuite jouer son rôle, en mettant en place des dispositifs massifs destinés à soutenir les services, les entreprises, les associations, les salariés, les personnes les plus fragiles.

Pour autant, le CESER a pu constater que la Région n'a pas relâché son effort, pour relayer ou renforcer localement, dans la limite de ses moyens, l'action pilotée en central. Elle a clairement démontré sa capacité à jouer un rôle moteur, fait de proximité, de réactivité, de coopérations, de souplesse, que le CESER invite à ne pas oublier.

Dans cette période, le CESER aussi a continué de se mobiliser pour faire remonter des informations et construire des analyses et propositions face à l'urgence : maintien des réunions à distance, adoption de deux contributions au mois d'avril, lancement d'un travail portant des propositions pour faire face aux urgences de l'automne (adoption prévue le 5 octobre), organisation de sessions plénières à distance afin de poursuivre sa mission d'avis.

Il convient maintenant de dépasser des mesures de court terme, conséquentes mais insuffisantes pour préserver l'avenir face à la crise économique qui accompagne l'épidémie, principalement en raison du confinement et de ses

conséquences. C'est donc une nouvelle étape qui doit s'ouvrir, que le CESER espère tout aussi ambitieuse, démontrant tout autant de résolution, malgré le haut degré d'incertitudes pesant sur les projections sanitaires, économiques, sociales et environnementales qui peuvent être faites, et alors que d'autres priorités demeurent, que de nouvelles attentes et aspirations sont exprimées par la population et que de nouveaux usages sont apparus, touchant tant le monde professionnel que les modes de consommation, par exemple.

Le CESER retrouve dans le rapport du Conseil régional « Redémarrage et transitions » l'esprit dans lequel la relance lui semble devoir être guidée.

Il retrouve ainsi dans la synthèse de ce qui a été fait, les actions menées en Bretagne, et la volonté de travailler avec l'Etat, les autres collectivités régionales, et l'ensemble des acteurs publics et privés dans le cadre d'un dialogue étroit. Comme il est souligné, le Conseil régional s'est attaché en parallèle à adapter son organisation pour que l'expression démocratique puisse s'exprimer sans freiner les décisions collectives, ou à rester disponible pour les usagers en recourant très largement au télétravail. Les difficultés ponctuelles ont encouragé l'adoption de mesures de simplification, dont le CESER encourage une mise en place durable au moins pour certaines d'entre elles.

Dans ce moment si particulier où des mesures doivent être prises dans un contexte d'urgence et d'exception, le CESER rappelle toutefois la nécessité de garantir autant que possible la plus grande transparence et un rendu-compte aussi large que clair et précis des actions décidées et de leurs conséquences à court, moyen ou long terme sur les différents pans de l'action régionale. Ces exigences passent notamment par le renforcement du suivi-évaluation, et par une communication plus importante sur l'ensemble des démarches menées à ce titre.

## 2.2. Etre lucides quant aux futures difficultés et rester volontariste dans les réponses

Sur proposition de Martial WESLY

Le CESER partage l'analyse de la crise économique et sociale, qui va se prolonger en se durcissant encore, avec des cessations d'activité touchant tant les entreprises que les associations, une forte progression du chômage et un plus grand nombre de personnes vulnérables.

Effectivement, le monde se trouve confronté simultanément à un effondrement de l'offre, avec des entreprises fermées, ou tournant au ralenti, très fragilisées sauf exceptions, et à une demande dont le niveau s'est effondré avec le confinement et les inquiétudes pesant sur l'avenir.

Une des clefs tient dans la capacité de mobiliser l'« épargne » involontaire constituée par une partie de la population pendant trois mois. Une autre clef tient dans la capacité de la Région à relancer la commande publique, avec ses partenaires régionaux, en surmontant des problématiques budgétaires qui vont pourtant continuer de s'intensifier au fil des mois.

En découvrant les grandes lignes du plan de relance mis au point par le Conseil régional, le CESER apprécie pleinement l'expression d'un volontarisme prolongeant celui déjà démontré. Il partage le sentiment que notre environnement va évoluer, en connaissant des adaptations ou en voyant éclore de nouvelles solutions en réponse aux besoins.

Le CESER soutient les trois axes cités pour ce qui touche à l'organisation de la collectivité : un service public tourné vers l'utilisateur ; un modèle de territorialisation abouti ; une transversalité organisée. Pour y réussir, le CESER reconnaît le bien-fondé des actions inscrites, qu'il s'agisse de l'amélioration des équipements pour faciliter le travail à distance (amélioration qui permettra également de faciliter les travaux du CESER) ; d'une organisation administrative plus proche des utilisateurs ; ou encore de resserrer les liens avec les EPCI. Il insiste sur la nécessaire complémentarité et la bonne coordination à assurer entre les dispositifs déployés aux différents niveaux : Etat, Région, Départements, EPCI...

Le CESER n'en reste pas moins inquiet, en raison de la faible marge de manœuvre dont disposera le Conseil régional pour concrétiser ce volontarisme, face aux contraintes qui pèsent sur ses finances et qui pourraient l'amener prochainement à des renoncements douloureux (tant en investissement qu'en fonctionnement).

Il importe par ailleurs de tirer les leçons des expériences récentes ou de s'interroger face à nombre d'inquiétudes pour l'avenir, révélées par cette crise :

- comment contribuer au renforcement des fonds propres d'associations et d'entreprises très fragilisées ? Le Conseil régional devra s'interroger sur la prolongation de dispositifs remboursables en place, et surtout sur des outils complémentaires. Le sujet est bien abordé sous l'angle d'un fonds de participation régional, mais celui-ci soulève des interrogations à ce stade : sera-t-il prêt dans les temps ? Et comment accompagner les structures de l'ESS ?
- jusqu'où peut-on faire évoluer la dématérialisation, le CESER ayant précédemment attiré l'attention sur les difficultés que pourraient rencontrer certains utilisateurs non préparés à cette évolution ?
- quelles simplifications ont été mises en œuvre dans l'urgence, et parmi elles, quelles sont celles qui peuvent légitimement se voir prolonger avec la même efficacité ?
- quelles évolutions se sont au contraire révélées inefficaces ou contreproductives et quels enseignements peuvent en être retirés par conséquent ?
- quelles propositions d'amélioration peuvent être recueillies auprès des agents de la Région, qui eux-mêmes ont vécu d'autres expériences professionnelles pendant plusieurs semaines, et susceptibles de réduire des délais, de simplifier des circuits, d'apporter des réponses plus qualitatives aux utilisateurs internes comme externes ?
- quelles expérimentations peuvent être menées ?
- quel état des lieux régional de l'après COVID pourra être établi par secteur d'activité, sous l'angle économique, social et environnemental, et avec quels dispositifs prévisionnels destinés à se prémunir des nouveaux risques qui ne manqueront pas d'apparaître à l'occasion de futures crises ?

### 2.3. Le volontarisme régional au service de la Bretagne de demain

Sur proposition de Stéphane CREACH

En présentant dès sa première session post-confinement un bordereau appuyé sur la stratégie Breizh COP, un bordereau qui articule le court (« redémarrage ») et le long terme (« transitions »), le Conseil régional envoie un signal positif : il affirme que l'action publique régionale, même bouleversée par le contexte et engagée vers la réponse à l'urgence, doit rester guidée par des principes politiques clairs.

Cette stratégie de redémarrage économique et social s'appuie sur trois principes : la sobriété, la proximité et la solidarité. Le CESER y voit la volonté du Conseil régional d'apporter une réponse à l'urgence économique, sociale, et environnementale, qui soit en même temps au service d'un projet politique volontariste, encourageant à produire, consommer, vivre et habiter autrement. Si le CESER partage les éléments associés à ces trois principes, il souligne qu'une hiérarchisation plus claire aurait pu être formulée, en plaçant la solidarité comme clé de voûte de sa stratégie.

Les grandes orientations de la Breizh COP sont rappelées, dont le CESER avait souligné l'ambition. Le CESER considère par ailleurs que la crise sanitaire, économique, sociale, climatique, démocratique qui traverse nos sociétés doit être une opportunité pour réinterroger ces objectifs. Le projet de redémarrage du Conseil régional aurait toutefois pu aller plus loin et mettre à jour la Breizh COP dans sa façon de repenser la place du travail et sa valorisation, l'éducation, les enjeux liés à la santé, le vivre ensemble ou le développement humain durable.

Le CESER s'étonne à ce titre qu'il ne soit faite aucune mention de l'économie sociale et solidaire, alors que les notions d'action collective et partenariale, de dialogue citoyen, et d'innovation dans la mise en œuvre de ces trois objectifs se retrouvent. Celle-ci est pourtant fortement présente en Bretagne, et particulièrement dans nombre des filières

citées dans le bordereau. Son approche sociétale et économique a fait la preuve de son adéquation avec les enjeux actuels et futurs de la Bretagne, s'appuyant tout à la fois sur des modèles économiques et sociaux innovants et résilients, sur la participation des citoyens, sur les dynamiques locales et sur l'attention aux plus fragiles notamment par le biais de l'insertion économique. Le CESER regrette ainsi fortement que la stratégie du Conseil régional ne mentionne pas les voies de développement alternatives et complémentaires portées par le secteur de l'ESS, les réseaux associatifs, coopératifs et mutualistes. Le CESER rappelle ainsi la nécessité de consolider les modèles socio-économiques des associations en prenant en compte leur utilité sociale. Le CESER renvoie ici aux préconisations de ses rapports « *Les Défis de la vie associative en Bretagne* » (2017) et « *(Re)faire société* » (2019).

Par ailleurs, le CESER constate que le bordereau ne mentionne pas la nécessité d'un plan régional de relance en faveur de la culture – alors même que le Conseil régional s'est fortement mobilisé en faveur de ce secteur pendant la crise. Les mesures en faveur de la culture et des médias annoncées par le Ministre de la culture le 1<sup>er</sup> juillet ne comportent pas de plan à destination des collectivités. Le CESER comprend qu'une action initiée et financée par le seul niveau régional n'aurait pas la puissance d'un plan porté conjointement par l'Europe, la France et la Région. Malgré cela, le CESER appelle le Conseil régional à mettre en œuvre sans attendre un plan régional de relance pour la culture, y compris pour le secteur de l'évènementiel, en partenariat avec le secteur culturel, les collectivités territoriales et la Direction régionale des affaires culturelles.

Si un dispositif de suivi des conséquences de la crise est annoncé, le CESER rappelle la nécessité de développer des outils de suivi et d'évaluation adaptés aux objectifs de la Breizh COP. Il regrette une nouvelle fois que la grille de développement durable (PADUS) et la grille de l'emploi durable proposée par le CESER ne soient pas mentionnées. Le CESER sera ainsi très attentif à la dimension sociale et durable, y compris en termes de qualité des emplois, lors de la mise en œuvre de la stratégie régionale.

### 2.3.1. Rechercher l'efficacité par une mobilisation collective et partenariale

La mobilisation de toutes les parties prenantes dans ce processus de redémarrage, qu'ils soient acteurs publics, privés ou individus, est appréciée par le CESER, tout comme la recherche d'efficacité pour mobiliser des ressources financières en forte diminution.

Si le CESER s'est parfois inquiété du caractère incantatoire des appels à la « mobilisation » et aux « engagements », il doit reconnaître que la Région a fait la preuve, durant le confinement, d'une excellente capacité à faciliter et accompagner une multitude d'initiatives de terrain, dans des domaines variés (*voir 2.1.*).

En revanche, le CESER aurait souhaité davantage de clarté et de précisions concernant la future articulation entre la stratégie de redémarrage et de transitions du Conseil régional, le prochain CPER et les programmes européens ainsi que les objectifs du « Green Deal », portés par l'Union européenne. Il s'interroge sur la façon dont s'effectuera sur le plan opérationnel cette mobilisation dite « globale et cohérente » de ces différents contrats, engagements et objectifs, et souligne le besoin de lisibilité.

En ce sens, le CESER tient à rappeler sa position issue de son avis sur le SRADDET du 18 novembre 2019, selon laquelle la cohérence de ces différentes démarches de contractualisation avec les territoires et une plus grande transparence dans leur élaboration sont plus que jamais nécessaires. Or, à ce jour, peu de d'informations sont disponibles sur l'avancement de la programmation du futur CPER comme des futurs programmes européens régionaux, dont le démarrage est pourtant attendu début 2021. De même, le CESER s'interroge sur l'état d'avancement des négociations des futurs contrats avec les EPCI. Le CESER constate que les dispositifs qui seront mobilisés dans le cadre de ces contractualisations ne sont pas encore précisés dans le cadre de ce rapport.

### 2.3.2. La dynamique des transitions déjà engagée

Le CESER note que le Conseil régional rappelle et confirme dans cet axe les propositions des feuilles de route déjà adoptées dans le cadre de la Breizh COP.

#### 2.3.2.1. Engagement pour le Bien manger pour tous

Sur le bien manger dans les lycées bretons, les orientations sont positives et il y a de nouveaux objectifs chiffrés avec une relative clarification sur l'articulation entre le « choix du bio » et la « priorité au local », ce que le CESER avait demandé dans l'avis du 18 novembre 2019 sur le cahier des engagements du SRADDET.

Le CESER sera attentif pour suivre « l'impact-coût » de ces évolutions dans les politiques d'achats, alors que risquent de se profiler de fortes pressions sur les budgets de fonctionnement des lycées. Il ne faudrait pas non plus que les produits « conventionnels » deviennent la variable d'ajustement financière des repas, car cela aurait des impacts négatifs sur la rémunération de certains producteurs, y compris en Bretagne.

Le CESER avait déjà insisté sur l'intérêt d'articuler l'angle opérationnel de l'achat public et l'angle « formation-éducation ». Ici seule la question de la formation des personnels est explicitée mais le rapport n'évoque pas les échanges au sein de la communauté éducative. Or, les dispositifs ne doivent pas cantonner les jeunes des lycées au rôle d'apprenant.e.s que l'on n'implique qu'en termes « d'éducation à », alors que dans une démarche plus « ascendante » et horizontale, ils peuvent être porteurs d'initiatives.

Concernant la conception du « Campus du bien manger », l'objectif est louable mais l'idée de procéder toujours de façon descendante à partir d'un « grand pôle » peut interroger. Sur les circuits courts et les circuits locaux, le CESER soutient la démarche du Conseil régional tout en soulignant une nouvelle fois l'ambiguïté des termes et invite le Conseil régional à se référer aux achats de proximité, qui incluent des circuits courts mais aussi des filières dites « longues » présentes sur le territoire.

Sur l'image de la filière et des produits alimentaires, le CESER souhaiterait des précisions concernant les structures partenaires qui seront impliquées dans le plan de valorisation et de communication.

#### 2.3.2.2. Engagement pour une stratégie énergétique et climatique

S'agissant des objectifs d'accroître l'emploi d'éco-matériaux, les matériaux bio-sourcés ou la démarche « économie circulaire » dans les opérations de construction ou rénovation du bâti des lycées, le CESER ne peut qu'approuver.

Le CESER réitère ici ses propos sur la feuille de route économie circulaire - action 5 (commande publique), à savoir qu'il engage la Région à rendre visible son propre engagement dans ce domaine en publiant annuellement dans le RADD un tableau de bord de ses actions.

Dans l'avis sur le Plan énergie des lycées de juin 2019, le CESER avait posé la question du rythme des programmes, notamment de l'objectif de réhabilitation énergétique à raison de 3 sites par an. L'objectif est ici repris tel quel : qu'en sera-t-il dans le contexte budgétaire nouveau ?

La dépense d'investissement dans le bâti des lycées pour 2020 fait l'objet d'une révision à la baisse significative (- 40 M€ de crédits de paiement d'investissement). Qu'en est-il des 20 M€/an supplémentaires qui devaient être consacrés spécialement à la réalisation de ces objectifs ?

L'avis de juin 2019 s'était aussi interrogé sur l'objectif assez massif de développement d'installations de panneaux photovoltaïques : le CESER demandait que la pertinence en termes d'autonomie énergétique soit mesurée aussi en terme d'impact environnemental global. La question semble toujours à poser à la fois en termes d'impact mais aussi

d'opportunité alors que le Schéma directeur immobilier des lycées risque de marquer le pas et que de très nombreux lycées sont toujours de véritables passoires thermiques.

#### 2.3.2.3. Engagement pour un numérique responsable

Dans son avis sur le Plan énergie lycées de juin 2019 le CESER avait souligné que si la consommation de chauffage représente 75 % de la consommation énergétique globale du parc des lycées il ne faut pas oublier pour autant l'impact de la consommation électrique notamment du fait du développement des réseaux et des appareils connectés dans les EPLE. S'agissant des réseaux informatiques il avait demandé que l'impact environnemental des serveurs transférés au Data Center de TDF à Cesson fasse l'objet d'une étude.

Le CESER approuve l'initiative de schéma directeur numérique dans les EPLE avec les conseils départementaux et l'Académie, comme il y invitait dans ses précédents avis. Sur le réemploi et le recyclage informatique : comment la Région y inscrit-elle le parc de ses équipements informatiques notamment dans les lycées ?

De manière générale, le CESER souligne l'importance de la dimension d'inclusion sociale du numérique qui est mentionnée par la Région dans sa feuille de route (*voir également 2.3.4.3*).

#### 2.3.2.4. Engagement pour la biodiversité et les ressources

A ce titre, le CESER renvoie à ses avis du 29 juin 2020 sur cette feuille de route ainsi que sur le bilan du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il y rappelle que l'érosion rapide de la biodiversité à toutes les échelles spatiales, y compris en Bretagne, est inquiétante. Pourtant, chacun peut contribuer à sa préservation, à sa restauration, à sa valorisation et à son utilisation durable.

Les actions du Conseil régional ciblées en direction des associations et des élu.e.s vont dans le bon sens, de même que celles concernant les jeunes et les lycées, ainsi que les ports et voies navigables. Le CESER approuve la création de dispositifs innovants d'accompagnement financier (« fond vert » et « fond 1% biodiversité ») ainsi que l'éco-conditionnalité des aides proposée. Il s'interroge cependant sur les modalités et les critères d'attribution de ces fonds qui n'ont de sens que s'ils respectent la hiérarchie de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (E-R-C).

Le CESER appelle d'ailleurs à se référer à sa prochaine étude « *Les enjeux sociétaux de la biodiversité* » à paraître en octobre 2020. En ce qui concerne la mise en œuvre du SRCE, le CESER observe que de nombreux freins politiques, financiers et techniques demeurent. En effet, faute de moyens et d'appropriation, le SRCE reste encore peu connu, difficile d'accès et ainsi moyennement opérationnel à une échelle locale. D'où l'importance d'investir dans la formation aux transitions des acteurs territoriaux, notamment des élus et des professionnels. Par ailleurs, le CESER souhaite que le SRCE englobe à l'avenir la partie maritime de la Bretagne, au-delà de l'éstran. En effet, le continuum terre-mer est l'une des caractéristiques majeures de la Bretagne et de sa biodiversité.

Enfin, s'agissant de la préservation et de la valorisation des ressources, le CESER soutient les propositions d'aller vers une utilisation raisonnée des matériaux et matières premières, en privilégiant un approvisionnement local et la mise en place de nouvelles filières de recyclage.

#### 2.3.3. La remise en chantier de notre stratégie de développement économique

Commission « Economie et innovation »  
Rapporteuses : Marie-Christine LE GAL et Anne-Claude LEFEBVRE

Au travers de ses avis et études, le CESER a régulièrement souligné le caractère complexe de la SRDEII, puis du SRDEII, tout en reconnaissant que les évolutions apportées en 2017 ont contribué à préciser certaines de ses modalités de mise en œuvre. Une clarification des objectifs aurait dû être effectuée par une « Conférence de

l'économie », qui ne s'est jamais réunie. Dans ses avis sur la Breizh COP et le SRADDET, le CESER avait également souligné la nécessité de mettre en cohérence ce Schéma avec le SRDEII et le CPRDFOP.

Face à l'enjeu des transitions et à une crise sanitaire qui a révélé des nouveaux besoins et défis, le CESER se félicite de lire, au sein de ce bordereau, la volonté de « remettre en chantier » la stratégie de développement économique, en lien avec les objectifs de la Breizh COP et en complément de la révision déjà engagée de la Stratégie de spécialisation intelligente ou S3 (pour le volet innovation). Il y voit une volonté politique d'intégrer davantage à son action économique le soutien à la transition écologique et l'enjeu sociétal.

Cette remise en chantier devra s'accompagner, comme le soulignait le CESER dans son étude de mai 2017 « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne* », d'une amplification de l'offre de formation dans les domaines de la biodiversité et des enjeux climatiques, afin d'assurer une relance compatible avec les objectifs de la transition écologique.

Le CESER souhaite que cette occasion permette de repositionner et clarifier les objectifs du SRDEII, et, in fine, d'évaluer la politique de développement économique de la Région.

Le CESER attend donc avec intérêt les précisions sur les mesures annoncées (renforcement du ciblage des interventions, création de dispositifs « sobriété » etc.). Il s'interroge toutefois sur la méthode prévue pour ces évolutions : qui sera associé à la « *reformulation de la SRDEII* » ? Comment les premières mesures annoncées (en particulier les « *modèles de ces nouveaux dispositifs* » qui seraient présentés « *lors d'une prochaine Commission permanente* » s'articuleront-elles avec la révision de la SRDEII et de ses objectifs (révision qui interviendrait visiblement dans un second temps) ?

Le CESER est prêt à contribuer à cette révision et rappelle d'ailleurs qu'il a déjà proposé des pistes d'évolution de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), qui est partie intégrante du SRDEII, dans son étude « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* » (2018). Il souhaite notamment que cette nouvelle stratégie précise :

- l'articulation entre les différentes politiques de soutien à la recherche et à l'innovation (EPCI, Départements, Région, Etat, Union européenne) ;
- l'articulation avec les autres politiques régionales, dans l'esprit de la Breizh COP ;
- l'approche territoriale retenue, en cohérence avec le SRADDET et les nouvelles orientations du SRDEII. Sur ce point, le CESER rappelle son attachement à une organisation en réseaux, qui articule et met en synergies différents écosystèmes locaux et régionaux. Il souligne aussi l'importance d'un maintien des activités économiques, y compris les activités innovantes, sur tout le territoire. Autant d'objectifs qui peuvent apparaître contradictoires avec la stratégie nationale de concentration des fonds dédiés à la recherche et à l'innovation sur certains sites ;
- les indicateurs et les modalités de son évaluation.

#### 2.3.4. Mobiliser la formation professionnelle au service de la reprise de l'activité

Commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER partage la volonté du Conseil régional, chef de file dans le domaine de la formation professionnelle, de mobiliser pleinement ce volet d'action en l'adaptant au contexte et aux enjeux des transitions, et de travailler dans le cadre du CREFOP avec l'Etat et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait qu'une mobilisation globale ait lieu sur l'ensemble des problématiques rencontrées par la jeunesse durement touchée par la crise : précarité accrue, ruptures de formations, difficultés à rentrer sur le marché du travail, difficultés à trouver des stages pour valider leur formation, besoin d'accompagnement, etc.

Le CESER note que les universités et les grandes écoles du territoire ont assuré, en mode d'urgence, la continuité de leur mission de formation et de recherche. Des solutions innovantes ont été expérimentées faisant du numérique et de la diversité sociale de puissants leviers dans un modèle d'apprentissage inclusif. Au-delà de la crise COVID-19 et face aux enjeux des transitions de notre décennie, cet écosystème doit être mobilisé et soutenu pour amplifier ses actions d'accompagnement des apprentis et des étudiants, futurs diplômés prêts à investir les secteurs les plus prometteurs pour les entreprises du territoire. De manière générale, l'appareil d'enseignement supérieur dans son ensemble a un rôle majeur à jouer, non seulement dans le « redémarrage », mais aussi dans les « transitions » et le CESER tient ici à rappeler l'importance que revêt à ce titre le CPER en Bretagne.

Il approuve l'intention du Conseil régional d'accentuer ses travaux en faveur du numérique inclusif. Cependant il semble indispensable de prendre le temps d'analyser les avantages et inconvénients de cette modalité pédagogique avec les formateurs et les organismes de formation mais aussi les usagers. Une étude récente de la DARES montre en effet que les publics les moins qualifiés sont ceux qui ont le plus décroché de la formation à distance.

#### 2.3.4.1 Favoriser une évolution de l'offre de formation en lien avec les transitions des secteurs économiques, les besoins en compétences nouvelles

Le CESER partage l'analyse du Conseil régional quant à l'importance des enjeux d'adaptation et de développement des compétences avec la nécessité de faire évoluer l'offre de formation au regard des mutations des métiers, de l'apparition de nouveaux métiers et des besoins en compétences nouvelles. C'est essentiel non seulement pour le maintien dans l'emploi des salariés mais aussi pour le retour dans l'emploi de ceux qui l'ont perdu et pour l'insertion des jeunes. C'est aussi un enjeu économique pour la Bretagne.

Le CESER partage également l'idée que pour répondre au mieux à ces enjeux, le travail avec les branches professionnelles (paritaires) au travers notamment des contrats d'objectifs emploi – compétences – formation – orientation constitue le bon cadre, et il rappelle que ces contrats d'objectifs doivent reposer sur un dialogue social dans les branches (commissions paritaires nationales et régionales de l'emploi et de la formation professionnelle - CPNEFP et CPREFP).

Il suggère que les Commissions territoriales emploi-formation (CTEF) soient elles aussi mobilisées pour les travaux d'observation devant permettre la réalisation et le partage de diagnostics emploi-compétences, pour des enjeux de proximité.

Le CESER approuve le souhait du Conseil régional d'engager une réflexion en vue de Contrats d'objectifs emploi – compétences – formation – orientation dans des secteurs fortement impactés ou mobilisés par la crise : le tourisme, le numérique et l'aide à domicile.

#### 2.3.4.2 Mobiliser les dispositifs ou les démarches portées par la Région

- Accompagner les personnes en recherche d'emploi

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de soutenir activement les formations en faveur des demandeurs d'emploi dont le nombre est actuellement grandissant et sera sans aucun doute plus important après la période estivale.

Il tient à saluer la réactivité et l'agilité de la Région dans la période de confinement en assouplissant les règles des dispositifs QUALIF EMPLOI et PREPA. Les prestations de la gamme PREPA et QUALIF initiées en 2019 sont un véritable atout pour permettre à tous ceux qui y ont droit parmi les 40 000 nouveaux inscrits à Pôle Emploi fin avril 2020 de se qualifier sur des métiers en pleine transformation. Néanmoins, le nombre d'entrées reste encore limité au regard du nombre de demandeurs d'emploi. Pour la rentrée 2020, le CESER suggère un effort particulier de la Région concernant le nombre de places disponibles par un abondement des marchés initiés en 2019.

La Région rappelle son soutien aux projets territoriaux par les actions territoriales PREPA et QUALIF Emploi. Le CESER souhaite qu'un bilan de ces projets territoriaux soit rapidement disponible.

Si les organismes de formation ont été particulièrement bien accompagnés pendant la période de confinement, ils sont néanmoins inquiets quant aux nouvelles règles administratives qu'ils considèrent comme trop chronophages en raison des changements trop nombreux des règles d'encadrement depuis la reprise de l'activité.

Le CESER soutient la mobilisation des Commissions territoriales emploi-formation (CTEF) sur la question des diagnostics des problématiques locales et la mise en place de plans d'actions adaptés. Il souhaite que les CTEF répondent effectivement à la priorité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et qu'une coordination régionale puisse être organisée.

Enfin, il s'interroge sur les moyens accordés à ces actions. Il s'inquiète qu'à budget égal les plus éloignés de l'emploi et en particulier le public actuel du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) ne soient plus prioritaires dans la situation d'urgence. Il note de plus que le PRIC est amputé d'une partie de son enveloppe au profit de formations en langues bretonnes et pour financer le « Plan régional d'accompagnement des organismes de formations en faveur de l'innovation dans la formation par le développement de technologies numériques ».

- Agir en faveur des jeunes en situation de décrochage

Le CESER soutient la démarche de la Région pour agir en faveur des jeunes en situation de décrochage. Suite à cette situation de crise qui a vu de nombreux jeunes de la formation initiale sortir des « radars », il est essentiel de disposer des données fiables en la matière, et de mobiliser l'ensemble des acteurs et des dispositifs.

Le CESER tient à rappeler, ainsi qu'il l'a exprimé lors de la présentation du Budget primitif 2020, qu'il souhaite qu'une réflexion soit engagée avec les branches professionnelles sur le suivi des jeunes en situation de décrochage après un contrat d'apprentissage. C'est un souhait qui trouve toute sa pertinence dans la période.

Enfin, le CESER souhaiterait que soit aussi portée une attention particulière à la situation des décrocheurs de la formation continue, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi.

- Se mobiliser pour préserver les formations en apprentissage

Le CESER prend acte de la décision du Conseil régional de suspendre sa politique en direction de l'apprentissage telle qu'elle avait été adoptée en décembre dernier. Celle-ci identifiait trois axes d'intervention – territoires, filières, qualité – autour desquels elle comptait mobiliser, tant en investissement qu'en fonctionnement, les fonds dont elle continue à bénéficier (7,7 M€ et 6,2 M€).

Nonobstant les dernières mesures nationales qui apportent des réponses utiles à la période d'incertitude que traverse l'apprentissage, le rôle de la Région dans sa capacité d'action contracyclique est plus qu'indispensable dans le contexte actuel.

Le CESER attend en conséquence le plan de soutien en direction des centres de formation d'apprentis (CFA) et des apprenti.e.s annoncé pour les prochaines semaines et il souhaite en avoir connaissance. Celui-ci devra prioritairement permettre d'aborder la rentrée de septembre avec les garanties suffisantes pour rassurer les nombreux apprenti.e.s qui veulent poursuivre leur scolarité dans cette voie de formation.

Le CESER regrette que les mesures d'aide du plan national en faveur de l'apprentissage ne s'appliquent pas aux collectivités territoriales.

- Maintenir les compétences des salarié.e.s

Le CESER note que la Région étudiera les modalités d'un accompagnement de la formation des salarié.e.s en complément des actions déjà entreprises et financées par l'Etat et mises en œuvre par les opérateurs de compétences (OPCO) et attend de plus amples informations, en particulier sur le niveau du fonds mobilisé pour cette action (il semble que 20 M€ soient prévus).

Au regard non seulement des impacts de la crise mais aussi des évolutions des métiers en lien avec les transitions, c'est là un enjeu essentiel pour la fidélisation et le maintien dans l'emploi, préoccupations majeures des entreprises durables.

#### 2.3.4.3 Favoriser une plus grande inclusion numérique

Le CESER approuve la démarche voulue par la Région de montée en compétences de l'ensemble des acteurs et plus particulièrement des formateurs et des organismes de formation dans le cadre du plan régional de médiation et d'inclusion numérique annoncé. Il note néanmoins que cette ambition ne pourra se réaliser sans une réelle coopération des acteurs, notamment des centres de formation, qui devront concilier concurrence et participation à des projets collectifs permettant le développement et la diffusion des bonnes pratiques (par exemple en matière d'innovation pédagogique).

Le CESER aurait apprécié un peu plus de précisions, notamment en terme de délais visés de mise en œuvre (année scolaire 2020-2021 ?).

Il soutient le Conseil régional dans son souhait de développer des tiers lieux apprenants en lien avec les autres collectivités en insistant sur la nécessité d'une couverture territoriale de la localisation de ces tiers lieux qui, par définition, ont également pour objectif de rompre l'isolement des formations suivies à distance.

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de développer un numérique inclusif et souhaiterait avoir de plus amples informations sur les professionnel.le.s qui interviendront dans ces tiers lieux. Comme il l'a rappelé dans son étude « *L'illettrisme en entreprise* » (2018), cette inclusion numérique doit être abordée en lien avec la lutte contre l'illettrisme qui est l'une des causes de l'illectronisme.

Concernant le développement accru de la formation à distance, le CESER approuve la volonté du Conseil régional d'accompagner les organismes de formation dans cette transformation. Cependant, il est important d'analyser les retours d'expériences ainsi que les raisons expliquant que 30 à 40 % des stagiaires n'ont pas pu poursuivre leur formation à distance pendant le confinement. Il est également important de réfléchir aux solutions pédagogiques innovantes qui répondent à ces problématiques.

#### 2.3.5 Développer les conditions et différenciation d'aides pour favoriser l'émergence de projets Breizh COP

Le CESER accueille avec intérêt la proposition du Conseil régional de poser des principes pour l'allocation de ses fonds publics.

Plusieurs principes nouveaux orientant les différentes conditionnalités de ses aides sont clairement exposés et détaillés. Le CESER constate que cette proposition va très loin, puisqu'il est question non seulement d'ajouter de nouvelles conditionnalités, de créer de nouveaux dispositifs, mais également de faire disparaître progressivement les dispositifs actuels (notamment pour les aides aux entreprises).

Le CESER se félicite, parmi les six critères retenus par le Conseil régional, du choix du critère de l'engagement dans une démarche de qualité de l'emploi, d'insertion et de dialogue social, qui correspond à une demande formulée de longue date par le CESER. Il s'étonne toutefois de constater que le maintien ou le développement de l'emploi, qui

constitue aujourd'hui le critère majeur des interventions en faveur de l'économie, ne soit plus mentionné. Dans ces conditions, l'écart entre les dispositifs actuels et les nouveaux dispositifs pourrait être important.

En revanche, le CESER souhaiterait que les critères à dimension économique soient réaffirmés. Le bon usage de l'argent public nécessite en effet de tenir compte de la performance économique des entreprises aidées, mais aussi de l'effet levier des aides. Ces critères sont déjà bien présents dans les dispositifs régionaux, mais il est important de montrer comment ils s'articulent avec les critères, plus nouveaux, cités dans le bordereau.

Le CESER sera ainsi attentif aux suites données au projet de SRADDET présenté par le Conseil régional à l'automne 2019 dont l'enquête publique doit se tenir cet été.

### 2.3.6. Créer un nouveau lien de dialogue entre les attentes de nos concitoyens et nos politiques publiques

Le Conseil régional évoque ici l'enquête conduite en partenariat avec la Banque des territoires sur la plateforme « make.org » en fin d'année 2019.

Le CESER regrette l'absence de références aux autres outils de démocratie participative et locale qui peuvent également être mobilisés par la Région, en partenariat avec les collectivités locales bretonnes, afin de développer ce nouveau dialogue de proximité avec les citoyen.ne.s.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de donner suite aux propositions formulées au cours de l'enquête publique et d'initier un dialogue constructif avec les citoyen.ne.s. Cependant, il rappelle que des instances de démocratie participative existent déjà en Bretagne (telles que le CESER ou les Conseils de développement) et regrette qu'elles ne soient pas explicitement mentionnées dans le cadre de ce dialogue. Il rappelle à ce titre que ces instances se sont rapidement impliquées, pendant la crise sanitaire, sur les mesures d'urgence et restent aujourd'hui très mobilisées dans le suivi et l'accompagnement des transitions à venir (*voir également 2.1*).

La crise récente a également montré la capacité de la Région à mobiliser d'autres instances (par exemple la conférence sociale) : elle doit nous mener à nous interroger sur les périmètres et les capacités de réaction de ces conférences régionales pour accompagner sur le plus long terme les décisions publiques.

## 2.4. Un projet de budget supplémentaire exceptionnel

Sur proposition de Martial WESLY

Le projet de budget supplémentaire présenté ce même jour transpose ces orientations dans les chiffres.

Le CESER en suivra la réalisation et les évolutions probables. Si les années 2021 – 2022 risquent d'être plus difficiles encore, il veut conserver l'espoir que le Conseil régional ne renoncera à aucun de ses projets aujourd'hui différés, et qu'au contraire il trouvera la capacité de relancer avec ses partenaires la commande publique qui constitue un vecteur important pour soutenir l'activité et l'emploi en région.

Il est évident que le CESER compte sur une évaluation des dispositifs présentés, afin de les valider en cours de réalisation ou les corriger quand ce sera utile, ce qui peut conduire à repositionner des aides sur d'autres domaines d'intervention appelant un soutien renforcé. Il souhaite être régulièrement tenu informé du déroulement du plan de relance maintenant engagé.

Le CESER souhaite également que soient évaluées de manière réaliste les pertes financières des Régions, et particulièrement de la Région Bretagne, aussi précisément que celles de l'Etat.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Redémarrage et transitions

**Nombre de votants : 106**

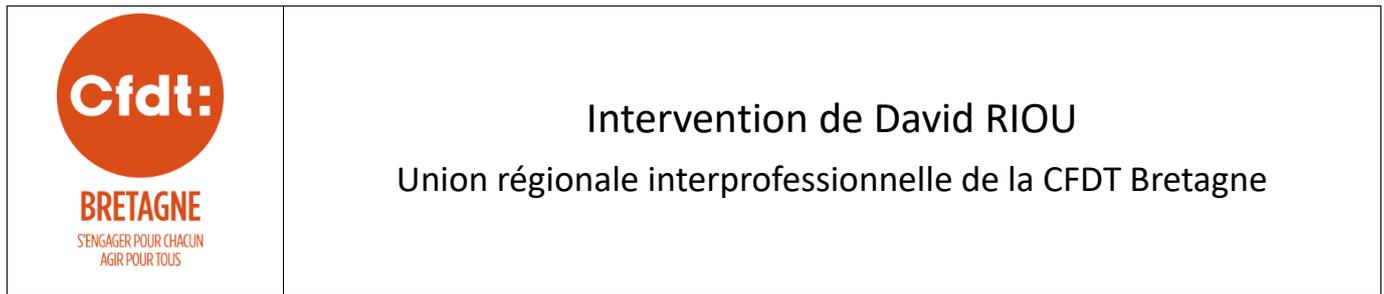
**Ont voté pour l'avis du CESER : 99**

Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (Fédération des entreprises publiques locales (EPL) Bretagne – Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée).

**Se sont abstenus : 7**

Laetitia BOUVIER (JA), David COCAULT (SOLIDAIRES), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

**Adopté à l'unanimité**



Pour la CFDT, la crise économique et sociale que nous vivons sera aussi difficile à traverser que la crise sanitaire. Pour limiter les dégâts de cette crise, une relance nationale, coordonnée au niveau européen est aujourd'hui nécessaire. Elle devra articuler efficacité économique, sociale et écologique. Pour la CFDT, le plan de redémarrage régional et le plan de relance national devront passer par des aides publiques aux entreprises ciblées et conditionnées, tout comme le soutien à la consommation, car l'épargne et la consommation des ménages participeront à la construction d'un modèle économique durable et inclusif. Ce plan de redémarrage régional, appuyé sur la stratégie Breizh Cop permet d'inclure les nécessaires transitions.

La crise actuelle aura des impacts dont nous ne connaissons pas encore tous les contours. Aujourd'hui, il convient non seulement de répondre à l'urgence des conséquences déjà identifiées en matière d'emplois, de formations... mais aussi de faire preuve d'anticipation pour l'avenir. La formation professionnelle, initiale et continue, a un rôle essentiel à tenir dans un tel contexte. Mais la formation n'est pas la seule réponse aux difficultés vécues par les salariés, demandeurs d'emploi, jeunes qui ont aussi un fort besoin d'accompagnement.

Dans ce contexte, les priorités portées par la CFDT sont :

- La préservation et le maintien dans l'emploi des salariés par la formation continue, par une anticipation dans l'évolution des métiers par la GPEC et particulièrement la GPEC-T (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale), par un accompagnement par le CEP (conseil en évolution professionnelle) qui doit être mieux connu ;
- Un accompagnement renforcé et la formation des demandeurs d'emploi
- L'insertion dans l'emploi des jeunes en veillant à ce que les nouveaux diplômés ne soient pas « laissés pour compte »
- Le maintien de conditions optimales pour les différents modes d'alternance, dont l'apprentissage...

La crise frappe plus durement les jeunes et les personnes en situation précaire. Aussi, une attention particulière doit jouer pour eux dans l'accompagnement, les aides financières, la formation, l'entrée ou le maintien dans l'emploi. Beaucoup de jeunes qui finançaient leurs études en travaillant risquent aussi de se retrouver en grande précarité et de ne pouvoir ni poursuivre leurs études ni s'insérer dans le monde du travail. La CFDT soutient la proposition du CESER d'un plan global pour la jeunesse en lien avec l'Etat et les autres collectivités.

Ce développement fort de l'accompagnement et de la formation ne peut se faire sans augmenter les moyens humains et financiers, au niveau de la Région, de Pôle Emploi, de Transitions Pro Bretagne qui ne peut financer toutes les demandes de CPF (compte personnel de formation) transition, des structures membres du SPRO-EP (service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle) ... Ce qui implique donc des acteurs extérieurs à la Région.

Pour la CFDT, il faut former pour sécuriser les parcours, pour préparer aux métiers de demain. Mais, il faut aussi former aux nouvelles modalités de formation, la Formation Ouverte et à Distance ayant vocation à se développer. Avec donc la nécessité que tous puissent y avoir accès. Ce qui implique de travailler sur l'accès au numérique et la médiation numérique, de lutter contre l'illectronisme, de mobiliser tous les dispositifs (PREPA Clés, CléA

numérique...). Cela implique aussi l'adaptation des formations par les organismes de formation, la formation des formateurs eux-mêmes et donc un nécessaire soutien aux OF (organismes de formation). Le CFDT salue en cela la proposition faite par la Région d'un socle de compétences numériques ainsi que celle d'un plan régional visant à accompagner les OF dans leur nécessaire évolution en termes de formations digitales... Pour la CFDT, comme dit dans l'avis du CESER, il sera important également d'analyser les retours d'expérience y compris des stagiaires et de comprendre les causes qui expliquent que 30 à 40% de ceux-ci n'ont pu poursuivre leur formation à distance afin de construire toutes les solutions pédagogiques adaptées.

Par ailleurs, pour la CFDT Bretagne, afin d'accompagner au mieux les demandeurs d'emploi, identifier les entreprises en difficultés, les salariés risquant un licenciement, les publics les plus fragiles, un suivi territorial est nécessaire pour une réponse rapide et adaptée. C'est là un rôle à jouer notamment par les Comités Territoriaux Emploi-Formation (CTEF). Et le fait de les mobiliser pour diagnostiquer les problématiques et proposer des plans d'actions adaptés pour accompagner les personnes en recherche d'emploi nous va bien. Il faudra néanmoins veiller à ce qu'ils répondent bien à cette priorité.

Nous le savons toutes et tous, la crise sanitaire a mis en évidence l'importance des outils numériques pendant cette période de confinement et de télétravail, que ce soit pour les salariés ou bien encore les élèves et les étudiants. Lorsque nous parlons outils, il y a le réseau avec un bon débit (la fibre prend toute sa raison d'être ici), l'ordinateur, l'imprimante voire le scanner.

De profondes inégalités se sont clairement révélées. Nombreux sont les foyers bretons ne disposant pas d'un débit suffisant, d'autres ne sont pas suffisamment bien équipés (le smartphone ayant remplacé l'ordinateur dans l'équipement de nombreux foyers), voire, rencontrent des difficultés à utiliser ces outils

Le risque de nouvelles obligations de travail et de formation à distance est sérieux.

La CFDT préconise une série d'actions permettant de l'anticiper et de ramener de l'équité sur nos différents territoires. La CFDT propose la mise en place de tiers lieux bien équipés permettant d'accueillir et d'accompagner les personnes dans le respect des règles sanitaires pendant ces périodes. On peut penser aux grandes salles dans les mairies avec mises à disposition des outils (Ordinateurs, imprimantes et scanners) et des connexions locales (Wifi, Ethernet) nécessaires et de professionnel-le-s formé-e-s à la médiation numérique et à l'accompagnement.

Ces tiers lieux devraient être choisis en concertation avec les collectivités locales, ils devraient disposer de débits suffisants. La fibre étant bien évidemment préconisée, des aménagements du plan de déploiement de BTHD donnant la priorité à ces tiers lieux pourraient être nécessaires.

Face aux conséquences et obligations de ces pandémies, la date de 2026 pour le dernier foyer breton fibré paraît bien lointaine, elle ne résoudra pas pour autant le déficit d'équipements, ni leur apprentissage.

Pour la CFDT ces investissements permettraient de faire face aux risques de crises, mais aussi apporteraient des réponses à la fracture numérique sur nos territoires.

La CFDT se félicite de la volonté du Conseil régional de développer les conditions et différenciations d'aides pour favoriser l'émergence de projets Breizh cop avec des critères d'éligibilité compatibles avec le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Pour autant la CFDT s'interroge du retard dans l'élaboration des contrats Région/EPCI et de la place des conseils de développement dans leur co-élaboration au niveau des territoires.

La CFDT souhaiterait des informations sur l'état d'avancement du CPER, car peu d'informations circulent de la part de l'Etat, si ce n'est que le volet mobilité y serait absent. Si la CFDT souligne le volontarisme de la Région en matière de desserte du territoire, la dégradation des infrastructures aurait des répercussions sur l'offre de transport.

Enfin un sujet qui ne saurait être éludé, c'est la mise en œuvre du BREXIT à brève échéance qui va faire de nos ports des zones douanières pour l'UE, il ne faudrait pas que le report d'investissement leur soit préjudiciable.

Comme le tourisme ou une part importante de l'activité culturelle, le secteur associatif va vivre un redémarrage difficile durant l'été. Nous savons déjà que l'emploi sera fortement impacté, tant celui des saisonniers que celui des étudiants, ce qui aura pour conséquence d'accroître la précarité de ces catégories pour l'année à venir.

Au-delà de leurs seules activités, c'est la pérennité de nombreuses structures associatives de toutes tailles qui est en jeu. En effet, bien souvent ce sont les recettes estivales qui permettent de financer ou de compléter le financement des associations pour toute l'année, pour l'équipement et le fonctionnement mais aussi pour l'emploi. L'aide au redémarrage du monde associatif doit donc se concevoir et s'évaluer sur l'échéance longue de l'année pleine et pas seulement sur le court terme.

La CFDT souhaiterait connaître le bilan des aides régionales versées par secteur d'activités et par bassin d'emploi.

Enfin, il ne faudra pas oublier le dialogue social, économique et écologique qui devra avoir un rôle essentiel dans ce redémarrage, en donnant une place accrue au représentant du personnel.

La CFDT votera cet avis.



## Intervention de Marie-Martine LIPS

### Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Dans ce plan de redémarrage et de transition, l'ESS reconnaît les principes sur lesquels se sont construites les actions qu'elle développe, en partenariat avec les pouvoirs publics et en particulier le Conseil Régional. En effet, sobriété, proximité et solidarité sont bien au cœur des actions portées par l'ensemble des acteurs au sein de la stratégie de développement de l'ESS en Bretagne. Ce partenariat fort entre le conseil régional et l'ESS a d'ailleurs permis la construction de notre écosystème ESS breton qui a le double intérêt d'un maillage territorial fin et d'un très large spectre d'intervention, ce qui en fait un atout majeur pour la mise en œuvre de ce plan.

L'ESS bretonne, c'est 15 % de l'économie bien sûr, mais ce n'est pas seulement ça. L'ESS, en Bretagne, est portée par ses acteurs, mais aussi par la majeure partie des collectivités, dont l'Etat. Le développement des filières autour de l'économie circulaire (réemploi, matériaux bio-sourcés ...), mais aussi du bien manger, du bien vieillir, de la revitalisation rurale, le soutien à l'innovation sociale ont été autant de chantiers qui ont montré l'efficacité de cette dynamique collective.

Cela pose donc la question de la place que l'ESS doit occuper dans un plan de redémarrage et de transition de l'économie bretonne. Du rôle qu'elle doit y jouer.

Or cette place est difficile à lire dans le document tel qu'il est rédigé, alors que ce sujet est déjà une préoccupation partagée entre le Conseil Régional et l'ESS.

L'ESS est porteuse, au-delà de ses statuts, d'un modèle de société (coopération plus importante et plus efficace que la concurrence, participation des citoyens, biens communs...) essentiel pour construire la Bretagne de demain, face au libéralisme sauvage qui a encore une fois montré ses limites. C'est un des facteurs déterminants pour l'avenir de notre territoire, aujourd'hui plus que jamais.

Par ailleurs, la question de l'innovation sociale est absente du document proposé, alors que, depuis quelques années la pertinence de cette question est une évidence dans l'économie de la région. Sa prise en compte est un facteur essentiel de développement économique et social. C'est grâce aux innovateurs sociaux que s'inventeront les solutions de demain. C'est un sujet qui fait l'objet d'un partenariat fort entre le Conseil Régional et l'Economie Sociale et Solidaire (mais pas seulement), il est surprenant de ne pas le voir dans les priorités, alors même que la S3 doit être réécrite d'ici la fin de l'année.

Des partenariats et des actions sont évoqués dans le document. Ceux qui sont en cours et dans lesquels l'ESS est impliquée, ne sont pas évoqués. Ne sont-ils pas ou plus prioritaires ? Et la contribution essentielle de l'insertion par l'activité économique, qui permet d'accompagner vers l'emploi les publics les plus fragiles, sur des activités dont la crise que nous venons de traverser a prouvé qu'elles étaient essentielles ? Et comment ne pas évoquer nos modèles entrepreneuriaux à la fois innovants, solidaires et résilients, à commencer par les SCIC ou les CAE ?

L'ESS bretonne s'est construite et entend se développer sur des principes forts : la confiance dans la capacité des personnes pour construire les réponses nouvelles aux problèmes nouveaux, l'innovation sociale autant que l'innovation technologique, l'action collective pour élaborer ces réponses et comme une antidote à l'individualisme et à la compétition entre personnes et groupes sociaux, la mise en place des réelles pratiques démocratiques dans le champ du politique et du vivre-ensemble mais aussi dans le champ de l'économie et de l'entreprise, la

considération du territoire comme le lieu de vie des personnes (école, travail, habitat...) et donc le lieu privilégié d'élaboration des réponses socio-économiques, la certitude que l'économie n'est qu'un mode d'organisation des moyens pour que les femmes et hommes vivent au mieux et que la finance n'est qu'un outil au service de cette organisation.

C'est pour toutes ces raisons que l'économie sociale et solidaire bretonne sera au rendez-vous et s'investira pour une Bretagne où toutes et tous peuvent vivre au mieux, dans le respect mutuel et celui de notre environnement.



## Intervention de Evelyne LUCAS

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Dans une perspective volontariste pour dessiner « la Bretagne de demain », le Conseil régional fixe six axes d'évolution, puisant largement dans la Breizh Cop.

Certains de ces axes s'intéressent au fonctionnement de la Région et de ses services, sur lesquels la collectivité a toute latitude et capacité. Elle engage son propre budget dans la réduction de ses consommations d'énergie, le recours aux énergies renouvelables et la numérisation croissante des services publics. Le Conseil régional, par ses actions, porte une valeur d'exemplarité pour d'autres acteurs.

D'autres axes, cependant, s'apparentent plus à des vœux pour lesquels un travail de concrétisation et de précision est nécessaire.

Ainsi de la mobilisation collective et partenariale pour le redémarrage de la vie économique et sociale régionale face à la crise actuelle. Le Conseil régional met en évidence le contexte incontournable de restrictions budgétaires, d'où découlera une recherche accrue d'efficacité de la dépense publique. Nous nous sommes souvent fait les avocats de cette recherche d'efficacité dans l'allocation des budgets publics. Nous ne pouvons qu'insister dans ce moment crucial sur la nécessité impérieuse de renforcer la cohérence des actions et de s'attaquer à la redondance de structures publiques ou parapubliques, souvent à caractère associatif, au sein de notre écosystème. A tout le moins, il conviendrait que ces structures fassent l'objet de mesure de leurs performances respectives au regard de leurs soutiens publics.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil régional annonce la création d'ici la fin de l'année d'un « groupe régional d'expertise » sur les transitions écologiques et climatiques, et conforter un « service d'accompagnement à la rénovation énergétique ». Il existe pourtant déjà des instances participatives de débats et de propositions sur les questions écologiques et climatiques, en particulier la Conférence Bretonne des Ressources, la Conférence Bretonne de la Transition Energétique et l'Assemblée Bretonne de l'Eau, ainsi qu'un conseil scientifique pour la Breizh Cop. Qu'apporterait ce groupe régional d'experts de plus ou de mieux ?

Pour la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été créées par les collectivités territoriales les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) ; celles-ci sont déployées déjà largement sur le territoire breton et apportent aux particuliers les conseils en rénovation de l'habitat et économie d'énergie. N'y a-t-il pas là une superposition de structures parapubliques et publiques portant les mêmes objectifs et une contradiction avec le principe de subsidiarité ?

Par ailleurs, les engagements en faveur du « bien manger pour tous » entendent favoriser les circuits courts et locaux dans la distribution des produits alimentaires. Le développement de ces derniers répond effectivement à une demande sociale de plus en plus large. Mais nous ne pouvons laisser croire que les outils de production agricole et agroalimentaire bretons ne soient destinés qu'à une clientèle de proximité. Leurs capacités, les investissements mobilisés, la qualité des produits et l'expertise acquise par les entreprises agricoles et agroalimentaires les destinent à s'adresser à des clientèles françaises et étrangères, qui sont intéressées par les vertus des produits bretons.

Le soutien envisagé à Produit en Bretagne pour la diffusion des démarches de responsabilité sociale et environnementale ne doit pas masquer que d'autres clubs d'entreprises et clusters régionaux œuvrent également en ce sens et pourraient bénéficier du soutien de la Région pour déployer cette démarche RSE.

Suivant l'ambition d'autonomie énergétique de la Bretagne, le Conseil régional fixe des objectifs d'augmentation de la production de gaz renouvelable et d'électricité d'origine éolienne terrestre et marine. De nombreux projets existent dans ces domaines mais les réalisations qui voient le jour restent limitées. Les raisons de ce retard dans la production d'énergies renouvelables sont connues. Aussi, afin d'atteindre les objectifs fixés, la collectivité régionale se doit d'agir pour et d'influer, auprès de l'Etat notamment, pour accélérer la mise en œuvre des projets, réduire les temps administratifs de leur instruction, éviter la prééminence d'intérêts individuels dans certains recours contre ces projets.

Enfin, il est étonnant que, dans les projections sur la transition numérique, n'apparaisse pas le programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Le confinement de la population durant les mois de mars à juin a conduit à un large déploiement du télétravail. Il a révélé également l'impératif de numérisation des activités des commerces de proximité. La qualité des connexions et l'insuffisance des réseaux dans certaines parties du territoire régional a gêné le recours massif et imprévu au numérique des salariés et commerçants. Pour autant, ces modalités de travail vont perdurer et se développer. Des actions de formation, la mise en place de plateformes spécialisées pour les commerçants sont nécessaires et en cours de création. Mais l'adaptation de notre économie à ces mutations requiert une infrastructure offrant des débits très élevés et une haute qualité de service, portés a priori par BTHD. Il est donc urgent que les investissements prévus se réalisent, l'horizon de 2026 restant encore bien lointain.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU ne contestera pas la volonté de la Région de se donner un plan de redémarrage qui allie urgence et ambition de long terme, ceci d'autant plus qu'au plan national cette vision à long terme à la hauteur des enjeux écologiques et sociaux est ce qui fait désespérément défaut. Pire, oublieux des engagements pris durant la crise, le Président de la République repasse aujourd'hui les plats, avec au menu les plus mauvaises recettes du « monde d'avant » : offensive contre le système des retraites et allongement de la durée du travail alors qu'aujourd'hui 6 millions de travailleurs sont sur la touche, soutien aux entreprises « accro » au carbone et aux dividendes à deux chiffres, etc. Quand au plan de relance européen annoncé, on en est encore aux atermoiements, la seule certitude étant que pour les « locomotives » de l'UE les règles de l'ordo-libéralisme prévaudront toujours, comme prévaut la volonté d'aller toujours plus loin sur la voie des traités de libre-échange. La FSU reconnaît donc volontiers la bonne volonté du plan régional pour le court et le moyen terme. L'exercice est d'autant plus délicat qu'en matière budgétaire, la Région n'ayant pas pour l'essentiel les clefs en matière de recettes pour faire face, elle se retrouve contrainte à des arbitrages difficiles dans ses dépenses. Elle le fait avec une incontestable habileté, parvenant à préserver l'essentiel des priorités définies dans le Budget 2020. On soulignera tout de même qu'en matière de mesures de soutien, la formation qui est le premier poste budgétaire de la Région se retrouve ici loin derrière les dépenses consacrées à l'activité économique (100M€ leur étant directement consacrés sur 180M€ dans le Budget supplémentaire). Au moins « les acteurs économiques du collège 1 » renonceront-ils cette fois aux traditionnelles mises en garde contre tout risque de « dérapage » de la dépense publique !... On soulignera également qu'avec une baisse des crédits de près de 40M€ au total depuis le printemps, l'immobilier des lycées est le premier Programme à faire les frais des mesures d'urgence. Le risque que la mauvaise situation économique s'installe dans la durée n'étant pas négligeable et avec à la clef de nouvelles dégradations possibles pour les ressources budgétaires, on peut avoir quelque inquiétude quant à la capacité de la Région à maintenir à niveau l'ambition d'un cadre bâti répondant aux besoins de formation des jeunes en Bretagne. On soulignera surtout - comme l'a d'ailleurs fait l'Avis du CESER - qu'en matière de conditionnalité du soutien à l'activité économique, le volontarisme marqué pour d'autres priorités se volatilise étrangement dès lors qu'il s'agit du maintien ou du développement de l'emploi durable. Comment comprendre cette absence alors que se succèdent les annonces de suppressions d'emplois menaçant de déstabiliser des territoires entiers - comme c'est le cas aujourd'hui pour Lannion ? Pour le plus long terme il faut en tout cas reconnaître à la Région sa persévérance. Mais précisément à l'heure actuelle il ne peut plus s'agir seulement de persévérer - surtout lorsque la persévérance consiste à tout tenir sans jamais choisir entre des modes de production ou des conceptions de l'aménagement du territoire qui apparaissent de plus en plus incompatibles. Il y a des nœuds qu'il faut trancher car ils ne se dénoueront pas d'eux-mêmes - c'est vrai pour les secteurs agricole et agroalimentaire pour lesquels la FSU avec la Confédération paysanne et Solidaires appellent la Région à assumer les ruptures nécessaires - c'est vrai également en matière de transports alors que la Région ne rompt toujours pas avec le modèle du « tout routier » pour le fret, pas plus qu'elle ne dessine une vision claire s'agissant du devenir du transport aérien et du rôle des aéroports dans nos territoires. Si l'on doit saluer comme il convient l'engagement de la Région dans le projet de la « COOP des masques » à Grâces (22), on a vu néanmoins comment il suffisait qu'un homme aux écus déboule « providentiellement » dans le jeu pour qu'il ramasse la mise et qu'un projet coopératif porté par tout un territoire se retrouve aussitôt mis en balance ! Preuve qu'il y a encore besoin de renforcer notre immunité collective vis-à-vis des logiques capitalistiques du profit immédiat !

Les difficultés que nos concitoyen.nes ont subies et celles qui s'annoncent pour eux dans la période qui s'ouvre demandent également à la Région de peser plus fortement pour imprimer des changements profonds au-delà de

l'urgence du moment : il le faut en matière de santé et d'égalité dans l'accès aux soins, il le faut aussi en matière de logement et de rénovation thermique pour les plus modestes ; et il le faut aussi bien sûr en matière de formation initiale avec une planification plus ambitieuse pour les formations des Lycées publics et surtout pour les formations des Lycées professionnels dans le cadre de la Carte des formations afin de redonner des perspectives aux jeunes des familles populaires. Sur plusieurs sujets, la réponse se trouve dans le renforcement de la présence et des moyens d'agir des Services publics et des agents de la Fonction publique. Or - et ce n'est pas un scoop, la FSU l'ayant maintes fois souligné - il faut vraiment beaucoup chercher pour trouver mention du rôle des Services publics dans les priorités affichées par la Région. Les rares fois où il en est question c'est pour évoquer de nouveaux « services » dont on a bien du mal à saisir les contours (« Plateforme de services publics numériques ») ou dont le caractère public laisse perplexe (« Service public de la donnée »). Certes sur nombre de ces sujets, la Région n'est pas seule en position de décideur ; mais nous savons bien que lorsqu'elle le veut elle a suffisamment de poids pour se mettre de fait au centre du jeu. La Région pour sa part compte sur une « nouvelle étape de décentralisation » qu'elle appelle de ses vœux pour renforcer sa capacité d'intervention, et elle fait preuve de beaucoup d'énergie pour anticiper sur les possibilités d'expérimentations contenues dans la future « Loi 3D » - un projet qui refait surface environ une fois par mois mais dont les contours et le contenu sont toujours aussi imprécis ! Sur le sujet de la décentralisation la FSU s'est toujours montrée réservée ; et elle le restera tant que les « nouveaux actes de décentralisation » ne se traduiront pas par des gains réels pour nos concitoyen.nes – y compris en termes de contrôle démocratique - et surtout tant que le principe d'égalité de traitement et d'accès sur tout le territoire ne sera pas garanti à tou.tes. La FSU est en tous cas plus que réticente à toute conception de la « différenciation » conçue dans le cadre d'une compétition entre les territoires alors que, tout au contraire, ce dont nous avons besoin ce sont des coopérations renforcées – et plus encore aujourd'hui, notamment en matière industrielle, si l'on veut rebâtir une stratégie nationale apte à réinstaller des chaînes de valeurs complètes dans notre pays. Pour ce qu'on peut en juger des orientations imprimées au sommet de l'État, la territorialisation autoritaire de l'action publique adossée à une logique de déconcentration a encore de beaux et surtout de longs jours devant elle. Aussi les projets de « grandes régions » maîtresses de leurs destin risquent-ils de rester ce qu'ils sont, à savoir des fictions consolatrices qui reflourissent à chaque échéance électorale. Pour autant les perspectives de transformation et les moyens d'y parvenir ne manquent pas pour notre Région. Les besoins de nos concitoyen.nes mais aussi les fragilités qui se sont exprimées durant ces derniers mois comme lors des crises précédentes doivent servir d'indicateurs. En plus des sujets évoqués plus haut, nous appelons donc la Région à avancer hardiment sur des questions telles que la gratuité pour l'accès à certains services essentiels, qu'il s'agisse des transports ou des repas pour les scolaires, mais aussi sur des expérimentations territoriales de « sécurité sociale professionnelle » ou encore de « sécurité sociale alimentaire ». Enfin, en matière de formation professionnelle initiale, sujet qui nous tient tout particulièrement à cœur à la FSU, la Région pourrait engager la discussion avec l'État pour une programmation pluri-annuelle définie dans le cadre d'une Convention où la Région fixerait les objectifs de développement des formations - comme elle le fait déjà et avec un certain succès avec la Convention pour le développement des langues de Bretagne. Si les logiques de « différenciation territoriale » portées actuellement par le pouvoir suscitent pour nous de très sérieuses réserves, le périmètre régional peut cependant incontestablement s'avérer un bon espace d'expérimentation du progrès en matière sociale et écologique.



## Intervention de Lydie PORÉE Fédération régionale du Planning familial

La Fédération régionale Bretagne du Planning familial a pris connaissance avec intérêt du bordereau « Redémarrage et transitions » proposé par la Direction générale des services de la Région Bretagne. La crise majeure, et inattendue, que les Breton.ne.s traversent mérite en effet qu'un premier bilan soit fait, et que des perspectives prenant en compte les besoins soient envisagées.

« Sobriété », « proximité », « solidarité » sont les valeurs mises en avant pour penser les mesures proposées par la Région. La Fédération régionale du Planning familial les partage, et y ajoute une valeur, et même une condition, celle de l'égalité, celle du développement d'une culture de l'égalité.

Chacun.e connaît les propos de Simone de Beauvoir sur la fragilité des droits des femmes en tant de crise. Si celle-ci n'avait alors pas cité le risque de crise sanitaire, nous savons désormais que ce type de crise s'ajoute aux menaces nombreuses qui pèsent sur l'égalité entre les femmes et les hommes, que ce type de crise les aggrave. Parce que les métiers de soins aux autres, surtout aux postes les moins reconnus et les moins valorisés, sont des métiers très féminisés, les femmes ont été en première ligne dans la lutte contre la COVID19 comme il a souvent été dit pendant la crise sanitaire, et ce malgré les inégalités de salaires qui ont des conséquences jusque dans leur retraite. Aussi, il est indispensable que la Région ait une vigilance particulière à cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa volonté de veiller à la formation et au développement des compétences dans les domaines de l'aide à domicile et de la santé, pour en finir avec les représentations sur les métiers dits féminins et leurs conséquences désastreuses en terme de salaires et de reconnaissance.

Mais c'est aussi dans la sphère privée que des régressions ont été observées notamment pendant le confinement :

- les femmes ont assumé encore plus qu'à l'habitude les tâches domestiques et de soins aux enfants, ce qui a eu des conséquences sur leur santé
- elles ont été, comme les enfants, encore plus exposées aux violences et ont rencontré plus de difficulté pour mener leurs démarches de logement, de plainte
- leur accès à la santé sexuelle et reproductive, que ce soit l'accès à la contraception ou à l'IVG, qui est pourtant un soin d'urgence a été compliqué par la circulation d'informations erronées, d'accueil jugeants et culpabilisants par des soignant.e.s. En Bretagne, le Planning familial a, comme de nombreuses associations accueillant du public, adapté son accueil. Le numéro vert et gratuit (NVN) 0 800 08 11 "Sexualités, contraception, IVG", géré régionalement par le Planning, a plus que jamais joué son rôle d'outil permettant de participer à la politique de santé publique de renforcement de la réponse aux besoins. Les écoutant.e.s de la plateforme bretonne du NVN ont maintenu leur activité et ont ainsi contribué à répondre à des appels en forte augmentation : sur la période du 16 mars au 10 mai 2020, une augmentation des appels de 34 % par rapport à la même période de l'année 2019.

Si le confinement est levé, au moins pour le moment, ses conséquences en terme d'accès à leurs droits par les femmes ou en terme d'égalité, vont durer encore, et cela doit être une préoccupation de la Région, de même que la jeunesse doit faire l'objet d'une attention tout à fait particulière. Celle-ci ne se résume pas au Conseil régional des jeunes cités dans le bordereau. Le Planning familial regrette que d'autres mesures du Plan de mobilisation pour les jeunes bretonnes adopté à l'automne dernier n'aient pas été reprises et mises en avant. L'accès des jeunes à l'information et à l'éducation sexuelle doit être porté par les politiques d'aujourd'hui, par les politiques de redémarrage et de transition afin que le rêve d'égalité entre les femmes et les hommes qu'ils et elles ont exprimé dans les enquêtes qui ont nourri le Plan de mobilisation pour les jeunes bretonnes devienne une réalité.



## Intervention de Annie SAULNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

Le Conseil régional dans ce document intitulé « Redémarrage et transitions » revient sur cette période inédite que nous venons de vivre, y présente la situation, notamment économique, y développe ses analyses, décrit les mesures mises en œuvre et trace les nouveaux axes de son action à venir dans un contexte budgétaire modifié.

Il nous semble opportun de revenir sur plusieurs points.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nos agriculteurs, nos pêcheurs, nos entreprises agroalimentaires et les salariés de toute la chaîne de logistique et de distribution ont permis, par leur mobilisation et leur courage, de nourrir la population, certes la population bretonne mais aussi une population située bien au-delà de la Bretagne, en l'occurrence plus de 20 millions de personnes, soit l'équivalent du tiers de la France ! Nous tenons ici à tous les en remercier.

Nous tenons aussi à saluer la réactivité du Conseil régional, qui dès le début de la crise a su prendre, dans l'urgence, des mesures très volontaristes. Nous tenons à souligner ici la décision du président du Conseil régional d'avoir décidé d'honorer, même en l'absence de prestations réalisées compte tenu des mesures de confinement, les contrats liant le Conseil régional à nombre d'entreprises prestataires, comme celles qui assurent le transport scolaire ou la restauration collective. Comme l'indique la Région dans ce document, celle-ci a cherché à préserver la pérennité de ces entreprises prestataires. Nous l'en remercions.

La Région revient sur la situation nouvelle et la nécessité de s'engager en respectant trois grands principes : sobriété, proximité et solidarité. Sur la sobriété, la Région rappelle la nécessité de concilier, je cite, « la création de richesse, indispensable à la vie de nos sociétés, avec le respect des grands équilibres naturels, non moins essentiels à la vie », fin de citation. Ce point nous semble absolument essentiel. Nous devons effectivement faire évoluer nos modes de consommation, nos modes de vie, nos modes de production, pour limiter le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.

Nous considérons tout autant que nous pouvons opérer ces mutations sans renoncer à la croissance qui seule permet de préserver l'accès du plus grand nombre à la nourriture, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs et à une vie de liberté. Ces derniers mois et surtout les prochains mois nous ont montré et nous montreront ce que peuvent être les effets désastreux de la décroissance. La décroissance ne peut que conduire à des frustrations encore plus grandes, à de plus grandes inégalités et à des risques institutionnels et démocratiques majeurs.

Il nous semble donc essentiel de concilier croissance et enjeux environnementaux. La science, la technologie, la capacité des pouvoirs publics et des entreprises à investir, à développer des projets de recherche et de développement constituent des vecteurs essentiels à l'émergence d'une économie de croissance décarbonée et plus respectueuse de l'environnement.

L'autre principe développé par la Région est celui de la proximité. Si bien entendu nous sommes favorables à l'émergence d'une plus grande consommation de produits locaux, il nous semble tout aussi essentiel de rappeler

que la mondialisation des flux, initiée par la Chine, a permis en 40 années de mondialisation, de passer la proportion des personnes en situation d'extrême pauvreté de 40 % en 1980 à 10 % en 2018, soit « seulement », même si c'est toujours trop, 750 millions de personnes en situation d'extrême pauvreté en 2018 contre 3 milliards si nous étions restés au taux de 40 % de 1980. La mondialisation a ainsi permis à des centaines de millions de personnes sur la planète de s'extraire de l'extrême pauvreté. Ceci nous semble devoir être souligné.

Notons aussi que ce principe de proximité à ses propres limites. En effet, n'est-il pas paradoxal de se réjouir de la capacité agricole et agroalimentaire bretonne à nourrir plus de 20 millions de personnes et promouvoir en même temps le principe de proximité ?

La Région aborde également la nécessaire évolution des entreprises bretonnes vers des pratiques plus sobres et plus respectueuses de l'environnement.

Si nous souscrivons à l'orientation générale, nous en appelons à un fort pragmatisme de la Région tant les entreprises sont soumises à des contraintes et des injonctions contradictoires. En effet, les entreprises doivent à la fois financer, dans des proportions bien supérieures à celles de leurs concurrentes, les charges publiques, ce qui dégrade fortement leurs marges, en l'occurrence de 25 % inférieures à celles de leurs concurrentes européennes, tout en devant préserver l'emploi dans le contexte extrêmement difficile que l'on connaît et tout en devant satisfaire les demandes de prix bas des consommateurs, et tout en investissant fortement pour changer de modèle, de surcroît sans pouvoir compter sur un fort soutien des pouvoirs publics, dont l'état des finances est si dégradé.

Dans un tel contexte, si certaines entreprises peuvent relever certains défis, d'autres sont dans l'incapacité absolue de le faire. A l'heure où elles luttent pour leur survie, il serait totalement inopportun d'ajouter des contraintes aux contraintes. Nous avons à cet égard bien noté la prudence de la Région en la matière compte tenu des circonstances actuelles.

Nos entreprises pourront d'autant plus facilement survivre à la crise et s'adapter pour satisfaire les exigences environnementales que les pouvoirs publics auront desserré l'étau fiscal, réglementaire, normatif qui les bride dans leur évolution.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Annie COTTIER

### Union régionale CFTC Bretagne

Comme le CESER, la CFTC salue la réactivité dont le conseil régional a su faire preuve durant la crise. Il a su être présent et démontrer une grande capacité dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises avec notamment la mise en place du COVID Résistance en complémentarité des aides de l'ETAT. De par sa volonté de dialogue cohérent avec l'ETAT et permanent avec les élus, les acteurs de proximité, il a su couvrir les besoins en matière d'équipement de protection en parant le plus efficacement possible aux mesures d'urgence qui s'imposaient.

La Bretagne a ainsi su mettre en place un plan d'urgence notamment économique venant ainsi renforcer les aides de l'état. Nous pouvons être fiers de la Bretagne pour sa capacité

- à avoir endigué au mieux la circulation du virus,
- à assurer la continuité de fonctionnement des entreprises agricoles et l'agroalimentaire dans la production et l'acheminement des denrées alimentaires qui, on le sait, couvre les besoins de plus de 20 millions de Français
- à accueillir les patients en réanimation venant de la région parisienne

La CFTC en profite pour remercier l'ensemble des employeurs, personnels, salariés qui n'ont pas eu peur de mettre leur vie en danger avec la farouche volonté d'apporter leur aide et leur soutien dans ce monde de l'irréalité et de l'angoisse.

La CFTC souligne la volonté de la région de coopérer avec l'état, les autres collectivités régionales, locales ainsi que tous les partenaires publics et privés créant ainsi une dynamique dans le dialogue social, et de solidarité entre tous comme rarement on n'avait pu connaître. Chacun a ainsi pu partager et distiller en temps réel et en permanence les mesures d'accompagnement et l'évolution de la pandémie.

La gestion de la crise a démontré l'extraordinaire réactivité des élus de proximité. La démocratie locale doit être confortée ainsi que les complémentarités entre les collectivités. Il est important de définir clairement les rôles de chacune afin que nos concitoyen(ne)s ne soient pas perdus dans le mille-feuille administratif et qu'ils sachent bien à qui se référer pour obtenir les informations et les aides nécessaires.

La CFTC salue, dès à présent l'impulsion donnée à l'après crise avec les nouvelles mesures d'accompagnement des entreprises, sur le chômage partiel, l'aide de l'ARACT aux moyennes et petites entreprises, le prêt relève solidaire ou encore le plan de relance du CREFOP sur la formation et plus particulièrement sur l'apprentissage, et les publics en difficultés.

Pour la CFTC cette crise continuera à avoir des conséquences tant sociales qu'économiques. Elle reste inquiète sur la crise sociale et économique, dont le risque n'est pas à minimaliser pour la rentrée. On sait déjà que certains secteurs sont plus touchés que d'autres. On peut craindre pour les commerces, l'art et la culture, le tourisme, les petites entreprises récentes, les transports, la sortie des jeunes sur le marché de l'emploi, les décrochages en tout genre, les migrants, l'intérim et certaines entreprises de sous-traitance. On pourrait citer en exemple, dès maintenant le plan de licenciement à venir avec NOKIA dans le TREGOR, l'inquiétude sur l'aéronautique de Morlaix....

C'est tous ensemble et dès maintenant au sein du CESER ici, que nous devons être laboratoire d'idées pour trouver les initiatives et l'éclairage nécessaires dans l'accompagnement de la transformation du monde du travail à venir en prenant au mot le Président : « que le monde d'après ne se sera plus celui d'avant ». La Bretagne a toujours été riche d'initiatives, la décentralisation du pouvoir, vers les territoires et la proximité doit être le symbole du nouveau Breton.

La CFTC, enfin souhaite, suite à cette période si particulière, que la région dans un esprit de transparence continue de rendre compte de manière claire et précise des décisions prises ainsi que leurs conséquences à court, moyen et long terme, après en avoir fait l'évaluation.

La CFTC note avec intérêt les orientations déclinées dans ce bordereau s'appuyant sur les principes de sobriété, proximité, solidarité, s'articulant autour de trois axes : un service public tourné vers l'utilisateur ; un modèle de territorialisation abouti ; une transversalité organisée. La CFTC ne peut qu'approuver les actions prévues : l'amélioration des équipements pour faciliter le travail à distance, une organisation administrative plus proche des utilisateurs, propre à resserrer les liens avec les collectivités locales. Toutefois elle ne peut que s'interroger sur le déploiement de la dématérialisation, notamment de toutes les démarches administratives laissant de côté les Breton(ne)s les plus vulnérables, les plus démunis. Il importe par ailleurs d'équiper les zones blanches en téléphonie mobile ainsi qu'en accès internet. Plus que jamais le haut débit a permis le télétravail, aux entreprises d'innover dans d'autres modes de communication et de distributions quand cela a été possible, pénalisant, cependant, ceux qui n'y avaient pas accès.

Face aux urgences liées à la situation exceptionnelle que nous vivons, la CFTC comprend que des choix budgétaires seront nécessaires mais elle espère que la région saura faire un bilan « bénéfice/risque » clair et précis, car nous ne sommes pas à l'abri d'un retour du virus au cours du dernier trimestre.



## Intervention de Patrice RABINE Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)

Le Département des études, de la prospective et de la statistique (DEPS) du Ministère de la Culture vient de rendre publique, le 2 juillet, une analyse de l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs culturels en France.

La perte de chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs culturels pour l'année 2020 est estimée à 22,3 milliards d'euros, soit -25% du chiffre d'affaire annuel. 50% des emplois occupés à titre principal sont concernés. Pour les arts visuels la perte de chiffre d'affaires est estimée à -31%, pour le cinéma elle est estimée à -20%, pour le spectacle vivant elle est estimée à 72% (durant la seule période du confinement elle a été de -98%).

La crise sanitaire n'est pas terminée mais ces chiffres montrent qu'elle laisse déjà derrière elle un paysage exsangue :: des créateurs et des artistes plongés dans la précarité, des structures culturelles dont c'est aujourd'hui la survie qui est en jeu.

Les secteurs culturels font en effet partie de ceux qui subissent les pertes les plus lourdes. Déjà durement impactés, ils seront en très grande difficulté au cours des prochains mois. Les mesures d'urgence ont permis d'atténuer l'impact du confinement. Elles étaient nécessaires. Mais elles ne sont pas suffisantes. Il est à présent impératif de renforcer et d'élargir ce soutien conjoncturel (comme le ministère de l'économie l'a déjà fait pour d'autres secteurs : l'aéronautique, l'automobile, les entreprises technologiques, le bâtiment et les travaux publics, le commerce de proximité, l'artisanat et les indépendants...).

Quel serait le scénario du pire pour les secteurs culturels en 2020 et 2021 ? L'empêchement de tout ce qui concerne la présence physique d'une équipe artistique au travail dans une salle de répétition ou sur un plateau de théâtre, de danse, de cinéma... L'empêchement de tout ce qui concerne la présence physique des spectateurs dans une salle de spectacle, de cinéma, d'exposition, de bibliothèque... L'empêchement de tout ce qui concerne la création, la production, l'exploitation, la circulation des œuvres d'art.

Ce scénario du pire est déjà en place. L'arrêt des théâtres, des concerts et du spectacle vivant, la suspension des tournages, la fermeture des cinémas est une réalité en France et dans beaucoup de pays européens depuis plusieurs mois et le sera probablement encore dans plusieurs mois.

Premiers à avoir été touchés par la crise, les secteurs culturels risquent d'être les derniers à être déconfinés entièrement. Malgré la sortie du confinement, les équipes de création et les spectateurs ne peuvent toujours pas accéder à la plupart des outils de création et de diffusion des œuvres d'art. Ou lorsqu'ils le peuvent, cet accès est assorti de gestes-barrière qui rendent difficile le travail des équipes artistiques ; et de jauges réduites qui rendent impossible l'équilibre financier des productions artistiques.

Ajoutons qu'une forte incertitude pèse dans les deux prochaines années (au moins) sur les budgets des collectivités territoriales, alors qu'elles constituent la principale source de financement des équipes artistiques et des lieux et qu'elles sont propriétaires de la grande majorité des équipements culturels.

Ce scénario du pire qui affecte l'art et la culture ne semble pas avoir été pris en compte par les pouvoirs publics. Confrontés à ce séisme inédit, les secteurs culturels ne pourront pas redémarrer sans un plan pluriannuel d'envergure et des investissements massifs portés conjointement par l'Union européenne, l'État français, la région

et les collectivités territoriales avec lesquelles la région partage la compétence culture. Mais pour l'instant, aucun grand plan d'ensemble pour relancer la culture n'a été conçu.

L'UNION EUROPÉENNE — Deux décisions récentes ne sont pas à la hauteur des enjeux et des défis dans lesquels est plongée la culture en Europe (en Allemagne, l'impact de la crise sur les chiffres d'affaires des secteurs culturels est proche des estimations faites en France). D'une part, le plan de relance européen présenté en mai ne répond pas aux besoins de la culture. Sur les 750 milliards d'euros débloqués pour soutenir les secteurs les plus impactés par la crise, aucun montant ne bénéficiera directement au secteur culturel. D'autre part, le programme Europe Creative 2021-2027, outil essentiel de la politique culturelle européenne, est lui-même en recul par rapport à une proposition faite en 2018 par la Commission européenne.

Rappelons qu'en 2014 la culture et la création artistique représentaient en Europe 536 milliards d'euros de revenus (soit 4,2% du PIB européen) et 7,1 millions d'emplois, ce qui fait de la culture le troisième employeur de l'Union européenne.

LA FRANCE — Plusieurs voix syndicales et grandes voix de la culture ont dénoncé, auprès du président de la République, du premier ministre et du ministre de la culture, l'absence d'un plan national pluriannuel de relance en faveur de la culture, alors que des milliards d'aides sont accordés à certaines entreprises. Il est indispensable que l'État donne le signal d'une relance de la culture, qu'il entraîne à ses côtés et soutienne financièrement les partenaires naturels que sont les collectivités territoriales.

Le 2 juillet dernier, en même temps que le DEPS rendait publique son analyse de l'impact de la crise sur les secteurs culturels, le ministre de la culture publiait un communiqué de presse rappelant la mobilisation de l'État en faveur de la culture et des médias. Ce communiqué concerne en majorité l'année 2020. Il reprend la liste des mesures d'urgence engagées en mars dernier : mesures d'ordre général destinées à tous les secteurs d'activités et mesures spécifiques à la culture. S'ajoutent à ces mesures l'année blanche pour les artistes et techniciens intermittents du spectacle (annoncée un mois auparavant par le Président de la République), le dégel de la réserve de précaution et quelques crédits nouveaux. Ce rappel de la mobilisation de l'État ne constitue pas un plan national pluriannuel de relance pour la culture. Il ne comporte aucun volet à destination des collectivités, qui sont au contraire appelées à venir abonder les mesures nationales.

Rappelons qu'en 2019 l'économie de la culture représentait en France 635 700 emplois directs et 92,9 milliards d'euros (soit 4% du PIB).

LA RÉGION BRETAGNE — Depuis plusieurs années nous constatons et apprécions la forte détermination des élus régionaux à soutenir la culture. Durant le confinement, cette détermination a inspiré au Conseil régional des mesures d'aide immédiate qui ont été très appréciées par les secteurs culturels.

Dans le plan « Redémarrage et transition » du Conseil régional figurent :

- Une mesure nouvelle (page 27), la sanctuarisation en 2020 des crédits affectés à la culture. Autrement dit, le maintien dans le budget 2020 des crédits initialement prévus avant la crise.
- Des mesures plus anciennes prises en faveur des associations durant la période de confinement. Elles ne concernent elles aussi que l'année 2020. Elles sont rappelées en annexe du plan (page 41) : le maintien du soutien financier régional envers les associations impactées par des annulations, le versement anticipé des subventions votées avant la crise mais non encore versées aux acteurs économiques, la prorogation des conventions qui financent une action reportée du fait de l'épidémie.

Nous n'avons pas lu dans le plan « Redémarrage et transition » du Conseil régional de Bretagne de propos affirmant la nécessité d'un plan régional de relance en faveur de la culture.

Devant l'urgence, nous appelons le Conseil régional de Bretagne à mettre en œuvre sans attendre un plan régional de relance pour la culture, en partenariat avec le secteur culturel, les collectivités territoriales et la DRAC Bretagne. Nous demandons qu'une trajectoire financière sur 3 ans soit projetée. Nous demandons qu'une instance régionale pérenne de concertation entre les collectivités territoriales, l'État déconcentré et les professionnel·les de la culture voit le jour.

Rappelons qu'en 2017 l'Insee situait le poids relatif des secteurs culturels en Bretagne au deuxième rang des régions françaises (hors Île-de-France), derrière la région PACA mais devant toutes les autres régions.



## Intervention de Séverine DUDOT

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

La pandémie du covid-19 provoque une crise économique inédite dans l'histoire récente. Le marasme touche toutes les entreprises : des groupes multinationaux sont déstabilisés, les plus petites entreprises n'ont plus de trésorerie. Les fondements même de secteurs d'activité sont remis en cause : le tourisme, la restauration, certaines industries par exemple.

La crise sanitaire et la crise économique engendrent, de plus, une contraction des disponibilités budgétaires des acteurs publics, entre réduction des recettes fiscales ou commerciales et mobilisation des ressources pour contrecarrer les périls.

Les enjeux climatiques et environnementaux, la transition numérique se trouvent avivés par la crise, ainsi que l'illustrent le souhait dans la population de privilégier la santé et la qualité de vie (au risque d'une baisse durable de certaines consommations), le recours élargi au télétravail, ou le maintien de liens et de consommations via le numérique.

Face aux nombreux défis consécutifs à la pandémie du covid-19, le Conseil régional affiche un volontarisme bienvenu, d'une part en se mobilisant sur des réactions immédiates et fortes pour sauvegarder au mieux les entreprises et les emplois, d'autre part en projetant les axes possibles d'un rebond ou redémarrage de l'économie bretonne.

Sur la réactivité, la Région propose de mettre en place un dispositif de suivi au plus près de la conjoncture et de gestion des crises économiques, dans la perspective d'un « CIRI régional ». Une telle plateforme est attendue par les CCI, qui y prendront une part active par leurs enquêtes de conjoncture, par les relations permanentes qu'elles entretiennent avec les entreprises et par leurs expertises économiques.

En s'appuyant sur cette connaissance fine de l'économie bretonne, les chambres de commerce élaborent des propositions, partagées avec les autres établissements consulaires, les branches industrielles, la CPME et le MEDEF, afin d'anticiper les évolutions portées par la crise actuelle et de préparer les mesures d'adaptation et rebond de notre économie. Elles seront soumises au Conseil régional dès cet été. Nous soulignons ici le principe posé par le Conseil régional de poursuite de la création de richesses pour les hommes et les femmes, à l'opposé d'une décroissance qui ne permettrait pas de soutenir les principes et moyens de la solidarité et du bien-être.

Pour sa stratégie de redémarrage reposant sur les transitions écologiques et numériques, le Conseil régional identifie six axes fondamentaux, fortement inspirés par la Breizh Cop. Si certains d'entre eux présentent effectivement un caractère volontariste appuyé sur des dispositifs et des financements, d'autres participent plutôt d'orientations voire d'intentions auxquelles manquent des supports opérationnels et financiers.

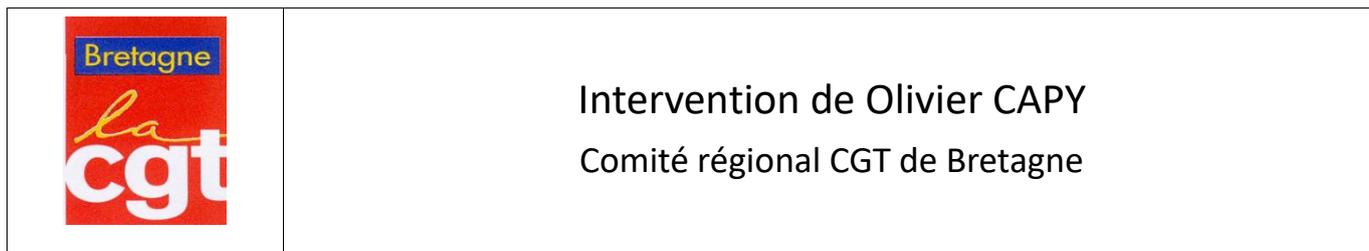
Nous nous interrogeons ainsi sur la « remise en chantier de la stratégie de développement économique » : nous ne sommes pas opposés à une révision de la SRDEII, mais souhaitons qu'elle soit alors clairement exprimée et ne se fonde pas sur une simple actualisation de la S3, qui n'en est qu'un appendice. La recherche de nouveaux fondements

stratégiques au développement économique de la Bretagne mobilise d'autres ressources que les objectifs liés à l'innovation.

Par ailleurs, le Conseil régional annonce opérer une réorientation de sa stratégie et des modalités de soutien aux entreprises. Mais aucun élément concret en termes de dispositifs ou d'objectifs n'est avancé, à l'exception notable de l'obligation pour une entreprise de répondre à deux des six critères d'éligibilité aux aides. De nouveaux types d'appui, basés sur la sobriété et les objectifs de la Breizh Cop se substitueraient progressivement, sans précision de délai, aux régimes d'aides actuels. Selon l'énoncé du rapport, les critères majeurs que sont le niveau d'investissement et le nombre d'emplois disparaîtraient, mais aucun indicateur objectif nouveau n'est identifié. La mise en œuvre « par étapes » de ces nouvelles modalités d'aides aux entreprises pourrait laisser penser à des phases préalables de concertation, alors que des options paraissent déjà engagées par le Conseil régional.

Nous relevons là un problème de méthode : revoir les dispositifs d'aides aux entreprises est une évidence compte tenu des évolutions économiques qui se profilent. Mais les chefs d'entreprise sauront exprimer, en responsabilité, quels sont les soutiens qui feront levier en faveur d'un nouveau développement économique, dans un dialogue avec les autorités politiques. Or, à travers ce rapport, le Conseil régional affiche une stratégie qui n'a pas fait l'objet d'échanges avec les acteurs économiques. Ceux-ci restent prêts à y travailler, avec la volonté de structurer collectivement les bases d'une économie régionale renouvelée et performante.

Je vous remercie de votre attention.



La CGT partage l'avis du CESER sur le plan de redémarrage et transitions, de même que l'avis sur le budget supplémentaire 2020, mais quelques remarques s'imposent dans la continuité de nos interventions lors de la session du 29 juin dernier qui demeurent pertinentes.

Les propositions du Président du Conseil Régional et les observations du CESER sont les bienvenues dans la mesure où le monde d'après ressemblera à celui d'avant si nous ne faisons rien.

Cette crise sanitaire permet désormais à toutes et tous de contempler l'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature. La CGT a toujours été force de propositions, et c'est à partir de celles-ci -que nous portons parfois depuis longtemps- que nous rappelons que le progrès social et environnemental est possible et urgent.

Les 3 principes retenus (sobriété, proximité, solidarité) nous correspondent parfaitement même si nous pensons que la solidarité est le premier d'entre eux, celui dont tous les autres découlent, celui à partir duquel la politique se déploie. En conséquence, la CGT retrouve dans les six axes proposés des moyens pour un redémarrage régional, terme plus approprié que celui de relance.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces axes serait d'autant plus facilitée et efficace si le futur Contrat de Plan Etat Région consacrait les 5 grandes priorités communes aux collectivités présentées dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (raccordement et accessibilité de la Bretagne, développement économique et social, équilibre territorial, transitions écologiques, cohésion sociale).

Aussi, la stratégie Breizh COP révèle à ce jour son mérite de guider en pleine tempête l'action publique régionale.

Il faudra toutefois au moins développer des outils de suivi et d'évaluation adaptés aux objectifs, ou mieux, réviser ces objectifs à la hausse plus particulièrement dans une exigence d'un emploi de qualité.

En effet, cette crise donne l'occasion de prendre des initiatives ambitieuses. La « Coop des masques » à Grâces qui démarrera cet automne en est une illustration. La CGT salue cet acte de souveraineté industrielle régionale inscrit dans l'économie sociale et solidaire. L'incapacité à produire sur le territoire national des masques, des médicaments et des tests nécessaires est enfin connue du grand public : il est l'heure de recouvrir notre indépendance industrielle dans les filières stratégiques. Cette relocalisation est également une réponse à l'urgence des enjeux environnementaux et démocratiques.

L'aménagement du territoire doit être pensé à l'aune de ces enjeux : limiter les déplacements obligatoires, installer des services publics de proximité, maîtriser l'urbanisation, garantir des moyens de transports accessibles financièrement.

L'accès à la culture dans tous les territoires est aussi un puissant levier de transformation, pour une société plus juste, solidaire, émancipatrice. Le choc de cette crise nous invite à soutenir le monde de la culture dans toute sa diversité par un effort budgétaire d'ampleur inédite et la redéfinition de la politique publique.

Mais cette volonté régionale de redémarrage et de transitions n'aura pas d'avenir dans les faits si elle ne s'enracine pas dans une dimension sociale et durable de l'emploi. Pour cela les acteurs économiques qui appellent au secours les fonds publics doivent être en contrepartie contraints radicalement à une autre finalité que la rentabilité au service de leur enrichissement.

Une doctrine d'intervention centrée sur l'intérêt général avec le travail au cœur des préoccupations permettra de garantir les évolutions sociales et environnementales attendues. La pandémie a montré que les métiers les plus utiles sont souvent les moins bien considérés par la société de la finance.

D'ailleurs, celle-ci regarde encore la croissance économique comme le critère principal de performance alors que les défis actuels de l'humanité imposent une vision alternative de la richesse, avec des indicateurs qui concernent le social, l'économique et l'environnemental.

Ils sont fondamentaux à notre bien-être présent et futur et ont été retenus pour suivre la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau français, européen ou mondial.

Il ne s'agit donc pas d'opérer, comme l'envisage le gouvernement et le grand patronat, à une socialisation des pertes pour privatiser les profits, il s'agit d'envisager des mécanismes pérennes qui permettent une réelle appropriation sociale de l'activité économique.

Notre syndicalisme est porteur de démocratie en entreprise et de progrès.

Pour la CGT, créer un nouveau statut du travail salarié, protecteur et incluant une sécurité sociale professionnelle est une exigence essentielle dont cette crise sanitaire nous enseigne l'urgente nécessité.

La proposition de la CGT, faite et retenue par la Conférence Sociale en Bretagne, d'un contrat de continuité professionnelle, qui fait l'objet d'un examen au sein du CREFOP est certainement un outil qui peut permettre de passer d'un « avant » à un « après ».

La proposition du Conseil Régional de la création d'un Comité Régional aux restructurations tel qu'il en existe au niveau national doit, pour la CGT, avoir son pendant, certainement dans le portefeuille de la Conférence Sociale, d'un Comité de réindustrialisation en Bretagne en complémentarité et en cohérence avec les autres Régions avec un regard particulier sur celles limitrophes.

Ce Comité aurait pour première mission de relever les projets alternatifs portés par les organisations syndicales de salariés, les associations et la société civile dans son ensemble au même titre de celles et ceux qui s'estiment les seuls « maîtres à bord. »

Une chose est certaine dans ce paysage particulier, la CGT reste une réelle boussole pour fixer un cap du progrès social pour que les femmes et les hommes soient au centre des préoccupations.



## Intervention de Annie GUILLERME

### Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

#### **LE ROLE DES FEMMES POUR FAIRE SOCIETE EN BRETAGNE**

#### **« On ne croyait pas si bien dire », l'impact de la période Covid**

En complément de l'Avis du CESER par le rapporteur général, nous attirons l'attention sur l'enseignement que nous pouvons tirer de la pandémie Covid 19 sur le rôle des femmes et dont il faut tenir compte en ce qui concerne le « Redémarrage et transitions » de la Région Bretagne.

Nous avons constaté lors de la session du CESER de Bretagne du 25 mars 2019, concernant la contribution du CESER au Grand débat national, que de nombreuses femmes qui s'étaient exprimées en lien avec le Mouvement des Gilets jaunes, faisaient tourner en particulier dans notre société ce que l'on appelle « les services vitaux » que sont ceux du nettoyage, des soins, de la santé et du travail social ... dont chaque citoyenne et citoyen ne peut se passer à différents moments de sa vie. « Les services qu'elle rendent et dont bénéficie toute la société sont le plus souvent assimilés à des coûts alors qu'elle produisent une richesse émancipatrice qui pavent les fondements de la vie collective ».\*

On ne croyait pas si bien dire. La pandémie Covid, quelques mois plus tard, a fait la démonstration que les femmes ont été majoritairement « au front » lors de la pandémie Covid 19 dans les services vitaux où les métiers sont statiquement majoritairement occupés par des femmes (les infirmières sont à plus de 87 % des femmes, elles sont 90 % pour les aides-soignantes, 75 % dans le personnel de ménage, une majorité parmi les travailleur.se.s sociaux.les...)

Même si beaucoup de ces professions se sont mobilisées pour demander une revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail avant la crise, celle-ci produit un effet de loupe sur les inégalités professionnelles qu'elles subissent et donc le manque de reconnaissance de ces métiers et des personnes qui les exercent, en majorité des femmes. S'ils étaient plus reconnus ainsi que les personnes qui les exercent, il y aurait moins de pénurie de main d'oeuvre dans ces métiers qui ont du mal à recruter qui pourtant constituent le socle des services pour le bien commun de toutes et de tous.

Nous attendons impatiemment de la part des acteurs de la Région Bretagne en responsabilité sur le sujet une démarche pro-active et toute leur vigilance pour permettre la revalorisation des salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail dans le cadre des négociations des partenaires sociaux et plus largement les travaux relatifs au Ségur de la santé.

Nous souhaitons également que le Conseil régional y prenne toute sa part afin de permettre par tous les moyens la reconnaissance de ces métiers et faciliter les études des personnes qui s'y engagent dans cette période inédite.

---

\* Source : Le monde diplomatique n°778 – 66ème année. Janvier 2019.

La période Covid entraîne aussi de nouveaux éléments de contexte sur la situation des femmes. Il nous apparaît important d'en tenir compte pour la mise en mouvement du « Redémarrage et transitions » en Région Bretagne.

La période Covid dont celle du confinement a impacté très diversement les personnes mais pour le sociologue François de Syngly\* cette période révélatrice des inégalités de la vie familiale a été plus dure pour les femmes que pour les hommes et les enfants.

Pour lui, les femmes ont été plus impactées par cette période car pour de nombreuses femmes la sphère d'autonomie est liée au lieu de travail. C'est la femme qui est la plus enfermée dans ses rôles familiaux, c'est donc elle qui a le plus intérêt à s'en échapper. Pendant le confinement, non seulement il leur a fallu travailler en étant sans cesse dérangées, mais en perdant également cette possibilité d'avoir un monde à soi, non connu du compagnon, offerte par le travail. Contrairement aux hommes, qui sont parvenus à imposer qu'il ne faut pas les déranger pendant une partie de la journée, les femmes, qui ont la charge des relations au sein de la famille, ne cloisonnent pas. Elles doivent rester disponibles. La charge parentale a été aussi accrue par l'école à la maison principalement effectuée par les femmes.

Dans les familles où les relations étaient difficiles, les relations se sont dégradées et les tensions se sont exacerbées, notamment en ce qui concerne les violences conjugales.

Les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales ont augmenté de 30 % pendant le confinement, avec une très forte augmentation des signalements sans que les réponses urgentes puissent être pleinement apportées pour mettre à l'abri, protéger. (Article Novethic du 16 avril 2020).

Dans la période de l'après crise Covid de reconstruction sociale et économique, d'ores et déjà nous pouvons faire l'hypothèse que les femmes seront très exposées et ceci peut se traduire par :

- - l'augmentation très importante du chômage des femmes, ce que certains qualifient d'un « tsunami »,
- - le durcissement de certains freins à lever pour leur accès à l'emploi dont celui des violences faites aux femmes et le manque de places pour garder les enfants,
- - l'exclusion durable des femmes du marché de l'emploi avec « un retour à la maison » pour s'occuper des enfants et effectuer les tâches domestiques, renforçant ainsi les rôles sociaux de sexe traditionnels ce qui est contraire à l'émancipation de notre société.

Nous portons fortement le message aux décideurs sur les différents territoires afin qu'ils garantissent en lien avec tous les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, IAE, PAE ...) et les réseaux associatifs les dispositifs de mobilisation des femmes vers l'emploi et leur accompagnement, en augmentant aussi les possibilités de garde des enfants au niveau des communes.

Les rituels des applaudissements du soir de la période Covid ne suffisent pas. D'une manière générale, nous invitons donc, dans le cadre du « Redémarrage et transitions » de notre Région, tous les acteurs de bonne volonté à participer d'une façon concrète à la reconnaissance de la place des femmes après la période Covid.

Il ne nous sera pas possible de tolérer que notre société continue à ignorer ou à sous-évaluer les rôles des femmes et leur contribution essentielle pour faire société.

La reconnaissance du rôle des femmes pendant la période Covid est à prendre en compte pour vraiment redémarrer.

En vous remerciant pour votre attention,

\* Article du journal « Le Monde », du samedi 20 juin 2020 page 17



## Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne et des Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

La crise Covid-19 nécessite de réfléchir à la relance de l'économie régionale. C'est dans ce cadre que le Conseil régional soumet son projet « Redémarrage et transitions ».

Si, comme l'indique le document, la Région a su, pendant la crise, maintenir son dialogue avec les acteurs économiques, et notamment agricoles et agroalimentaires, nous regrettons fortement que le contenu du document « Redémarrage et transitions » ait été réalisé sans concertation avec les acteurs économiques.

Par ailleurs, la Région reconnaît les atouts de la Bretagne, dont « ses industries productives et exportatrices », ainsi que l'importance des secteurs alimentaires en termes d'emplois et d'équilibre territorial. Nous ne comprenons donc pas la volonté affichée de forcer des transitions, pourtant déjà commencées depuis plusieurs années. Cette méthode risque de déstabiliser fortement le secteur agricole.

C'est la diversité des modèles de production alimentaires bretons qui font la force de ce secteur. Leur évolution suit l'évolution des marchés, de la consommation. Alors, pourquoi vouloir imposer une accélération de cette évolution qui ne correspondrait donc plus aux besoins des consommateurs ?

Concernant l'engagement pour le Bien manger pour tous, la Région affiche de nouveaux objectifs en matière d'approvisionnement des cantines des lycées avec 25 % de produits biologiques et 35 % de produits sous signes de qualité ou mention valorisante. Ces nouvelles ambitions questionnent : Quel est le surcoût de cette montée en gamme ? et qui paiera ?

Car il va bien falloir rémunérer les agriculteurs à la hauteur des contraintes supplémentaires et des risques que de telles évolutions engendrent. A moins que le Conseil Régional ne veuille satisfaire cette ambition grâce à des produits d'importation ?

Sinon, ce sont les familles qui paieront la différence ? ou bien une charge supplémentaire pour le Budget du Conseil régional ?

Pour le savoir, il faudrait déjà connaître le point 0. C'est-à-dire le niveau actuel du coût matière et la répartition des approvisionnements dans les différentes catégories : bio, signes de qualité, origine France, origine bretonne. Le risque est bel et bien d'augmenter les importations pour pouvoir rester à un coût matière stable.

Cela serait inacceptable, pour les agriculteurs bretons que les produits d'importation remplacent les produits bretons et totalement contradictoire avec l'ambition de réduction de l'impact environnemental.

Si la solution réside dans les « Contrats de transition agro-écologique » évoqués par le Conseil régional, la rémunération des agriculteurs, qui n'est pas à la hauteur actuellement, repose encore une fois sur de nouveaux engagements, de nouvelles contraintes.

Est-ce tenable ?

Nous ne le pensons pas. Le revenu des agriculteurs doit avant tout reposer sur des prix à la hauteur de la qualité produite. Les Etats généraux de l'alimentation avaient ce but et il ne faut pas y renoncer. Tout contrat imposant des contraintes supplémentaires doit être un plus et non se subsister à des prix initialement trop bas.

Le Conseil régional met en avant sa volonté de favoriser la distribution des circuits courts et locaux. Cela signifie-t-il que la Bretagne n'a plus besoin de ses circuits longs et de l'export ? Nous sommes convaincus que tous les circuits sont nécessaires pour répondre à tous les marchés, que l'économie et les emplois bretons ont besoin de toutes les fermes et de toutes les entreprises alimentaires implantées sur notre territoire. Nous espérons que le Conseil régional aussi.

Concernant l'engagement pour une stratégie énergétique, la Région confirme sa trajectoire Transition Facteur 4. Nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises : une application mathématique du Facteur 4 à l'échelle régionale n'a pas de sens, c'est un objectif mondial. L'appliquer tel quel à la région nous met en difficulté et pourrait entraîner une volonté de baisse de l'élevage pour atteindre la baisse des gaz à effet de serre. C'est une de nos inquiétudes concernant le projet de SRADDET. Alors que l'agriculture est la solution, via le captage du CO2 de manière optimisée tout en nourrissant les populations. Nous demandons que cet objectif Facteur 4 soit revu.

S'agissant de la conditionnalité des aides, la Région fixe 6 critères prioritaires pour plus de sobriété, proximité et de solidarité. Si le maître mot est, ce qu'il doit être, à savoir le développement durable, il manque la notion d'équité de rémunération. Ce critère permettrait de faire le lien avec le volet économique qui est un des 3 piliers du développement durable avec le volet social et le volet environnemental. Cela pourrait se traduire sous la forme d'indicateurs de rémunération équitable des fournisseurs (ou des différents acteurs de la filière).

Pour compléter l'évaluation de ce volet économique, pourraient être ajoutés des indicateurs permettant de mesurer :

- l'augmentation de la compétitivité de l'entreprise (valeur ajoutée créée, seuil de rentabilité amélioré ou augmentation de la marge dégagée...),
- la pérennité de l'entreprise dans le temps,
- ou encore l'efficacité de l'aide versée par le conseil régional (par exemple l'évolution du montant de la production de l'entreprise /montant d'aides investi).

En conclusion, Le projet du Conseil régional apparaît déséquilibré. En effet, Le volet économique semble avoir été sacrifié. Pourtant, sans ambition économique, le développement de la Bretagne ne sera pas durable.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention au nom de Eau et rivières de Bretagne, Réseau Cohérence et Bretagne Vivante.

La région souhaite que le redémarrage de l'économie bretonne s'appuie sur 3 piliers : la sobriété, la proximité et la solidarité. Nos associations souscrivent pleinement à cette approche et espérons que la Région aura le courage d'affirmer fermement sa volonté politique, de manière très opérationnelle et à très court terme.

Sur le volet sobriété, au-delà des grands principes présentés, page 7 du bordereau régional, la suite du propos (page 17) expliquant que "par sobriété, il s'agit de mettre l'accent sur les enjeux climatiques et de biodiversité, de favoriser toutes les productions et les modes de production et toute organisation permettant de réduire notre empreinte carbone et d'économiser la ressource, quelle qu'elle soit" ne tourne-t-elle pas clairement à l'incohérence quand la Bretagne est présentée comme « Laboratoire d'un développement sobre avec sa contribution à l'indépendance alimentaire de la France, tout en développant des modes de production de très haute qualité environnementale »? La région est-elle réellement prête à changer de modèle ? Nous l'espérons mais souhaiterions être rassurés.

Sobriété, proximité et solidarité imposent de rompre avec le modèle agricole qui a conduit la Bretagne dans les difficultés qu'on connaît, tant au plan environnemental qu'au plan social. La Bretagne ne peut plus avoir pour vocation de nourrir la France. L'indépendance alimentaire de la France doit se faire de manière équilibrée entre les Régions qui cherchent aussi à produire sur leur territoire. La Bretagne fait beaucoup plus que sa contribution car elle héberge plus de 30 % de l'ensemble des animaux d'élevage du territoire métropolitain (près de 60 % des porcs, plus de 47 % de toutes les productions de volaille, plus de 23 % du lait, et 11 % des bovins) et cela sur moins de 6 % de la surface agricole du territoire national (1,7 Mha sur 29 Mha). Cette pression d'élevage se fait au détriment de la qualité de l'air, des sols, de l'eau, de la biodiversité et des paysages; ces atteintes à l'environnement risquent en outre être amplifiées par l'industrie de la production de gaz par méthanisation que la région souhaite voir développer par 6,4 (oui, 6 fois plus de méthaniseurs !!) tout cela n'est absolument plus soutenable et pas durable, sans parler de l'augmentation des risques sanitaires.

Le développement effréné d'ateliers géants de volailles industrielles soutenus par la Région, même dans les normes actuelles est très loin des enjeux de sobriété exposés par la Région et surtout complètement dépassé comme mode d'élevage au regard des enjeux climatiques, énergétiques, d'autonomie fourragère et d'évolution rapide de la baisse de la demande de protéines animales, c'est à court terme de nouvelles crises en vue: nous le disons ce programme est une impasse pour la Région.

De même nous demandons des précisions sur la proposition de « valorisation environnementale des océans » et craignons cette même stratégie d'intensification et de pression sur les ressources avec les mêmes conséquences de dégradations supplémentaires de l'environnement. La sobriété c'est avant tout respecter les possibilités de productions permises par et avec des écosystèmes en bon état de fonctionnement.

La division internationale par la spécialisation des productions en agriculture n'est pas durable non plus pour les écosystèmes. Produire industriellement toujours plus d'alimentation pour vendre à nos voisins européens à forcément des conséquences sur la résilience écologique de nos territoires. Elle a aussi des conséquences désastreuses sur les modèles économiques de nos paysans. Il est d'ailleurs à ce titre éclairant de voir que, encore une fois, le 1er juillet dernier, des Jeunes Agriculteurs viennent d'eux-mêmes contrôler l'origine des produits dans

les hyper U par exemple (Yffiniac et Plancoët). Si l'on ne veut pas de fruits, légumes, viandes d'importation alors pourquoi faire de même ?

Il est clair que, pour que la Bretagne s'approche au plus vite de la neutralité carbone, la Région doit montrer l'exemple et mettre ses paroles en actes, sans détours. Il est clair que tout retard dans le chemin à suivre donnera des signes négatifs à la population pour qu'elle aussi s'engage fortement. Il est temps de rétablir les équilibres et que les habitants de Bretagne soient fiers du modèle économique de leur région, leur permettant de contribuer aux équilibres climatiques planétaires et de bénéficier d'une nourriture saine produite localement, d'un air respirable, d'une eau de bonne qualité, d'une biodiversité en bonne santé.

Pour y arriver, en effet, sobriété, proximité et solidarité constituent la seule voie possible. Nous demandons à la Région d'établir à brève échéance les indicateurs permettant d'apprécier ce changement de trajectoire et d'évaluer en particulier : les évolutions du bilan carbone des activités qui seront aidées par la Région (sobriété Carbone) ainsi que les évolutions du bilan foncier (sobriété foncière), en conditionnant les aides aux territoires à un indicateur territorial de consommation foncière nette maximum.

Par ailleurs nous souscrivons, bien plus qu'exprimé dans l'avis du CESER, au projet du Conseil Régional de s'appuyer sur les lycées dont il a la charge pour faire de l'éducation à l'alimentation et de réaliser les approvisionnements pour les cantines en fonction d'un cahier des charges volontariste et cohérent avec la Breizh Cop.

Enfin nous voulons dire aussi que les récents événements nous incitent à dire qu'il vaut mieux prévenir que subir, c'est moins coûteux et moins risqué et cela doit amener la collectivité à aller plus vite dans les transitions notamment au niveau alimentaire et agricole : on peut manger sain, bio et bon avec moins de protéines animales plus de protéines végétales à tous les âges de la vie. Les agriculteurs s'en trouveront mieux aussi : moins de volumes, moins de pression, plus de qualité, plus de revenus, meilleure protection de la ressource en eau, des sols et de la biodiversité, plus de satisfaction au regard des attentes sociétales. Les résultats économiques des agriculteurs qui ont changé leurs pratiques prouvent tous les jours que cette voie de la sobriété, de la proximité et de la solidarité, leur est bénéfique, en même temps qu'elle l'est pour tous les consommateurs.



## Intervention de Brigitte LE CORNET

### Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne

Je m'exprime au nom de la CPME - Confédération de Petites et Moyennes Entreprises - de Bretagne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce discours présidentiel du jeudi 12 mars 2020 résonnera dans notre histoire entrepreneuriale comme l'ultimatum qui paralysa l'économie française.

Une semonce et pourtant, nous n'avions rien vu venir.

Dans la précipitation, l'exécutif impose la fermeture des bars et des restaurants à minuit le samedi 14 mars tout en maintenant le 1er tour des élections municipales le dimanche 15 mars.

Le lundi 16 mars tombe l'annonce du confinement pour tous à partir du mardi 17 à midi. Le « laisser-passer » pour motif valable et sérieux devient obligatoire, assorti de fortes amendes en cas de contrevenance. Seuls les déplacements pour travail non substituable au télétravail, pour les achats de première nécessité, pour motif de santé, pour motif familial « impérieux » ou pour de brèves activités physiques sont autorisés.

La Bretagne n'est pas épargnée.

L'ordre présidentiel nous consigne à domicile. « L'heure était grave, nous étions en guerre, nous devons rester chez nous. Aucune entreprise ne devait être laissée au risque de faillite, quoiqu'il en coûte ! ».

« Restez chez vous » devenait la règle.

Seules les activités directes et indirectes de la santé et de l'alimentaire, dites « activités essentielles », sont autorisées. Les rideaux se baissent sans perspective sur les dates de réouverture.

Les écoles, les administrations, les collectivités, les commerces et les entreprises « non essentielles », les salles de spectacle, les gymnases, les parcs, tous les lieux d'activité, ou presque, sont désertés.

La France économique est placée en état de cryogénisation, comme une parenthèse envisagée pour la préserver et lui permettre de ressusciter... plus tard !

Le gouvernement annonce donc des aides pour maintenir les entreprises en état de léthargie : un fonds de solidarité (1 500 € par mois), des prêts garantis par l'état, (le fameux PGE à hauteur de 3 mois de chiffre d'affaires avec un différé de remboursement d'un an), des avances remboursables, des reports de charges sociales, fiscales, des reports d'emprunts, des reports de loyers, etc... Simple d'annonce, la mise en place de ces dispositifs s'accompagne pourtant d'une kyrielle de critères imbriqués les uns aux autres, notamment liés à la performance passée des entreprises qui y prétendent.

Des mesures de chômage partiel sont mises en place pour les salariés du privé qui ne peuvent avoir recours au télétravail ainsi que des arrêts maladie pour garder les enfants qui ne sont plus scolarisés.

Ainsi, cette cryogénéisation, qui bloque les dettes, reporte les charges et alimente temporairement les trésoreries, oublie pourtant que les dépenses des uns sont les recettes des autres et que l'empilement conduit parfois à l'effondrement si l'équilibre n'est pas respecté.

L'Etat annonce des millions d'Euros, comme par magie. Les banques deviennent arbitre de la survie des entreprises.

L'autosatisfaction des mesures d'accompagnement devient la règle et se concentre particulièrement sur les entreprises servies, pas pour autant sauvées, passant sous silence la détresse de ces entrepreneurs oubliés donc condamnés.

Pourtant, la réalité est que cet empêchement de travailler a causé un préjudice grave à nos entreprises, à leurs dirigeants, à leurs salariés : Perte d'activité, de revenu, d'avenir professionnel aux conséquences dramatiques pour les moins armés. Dans le monde d'avant, pourtant, la réparation d'un dommage, d'un préjudice, devait être intégrale, sans perte ni profit, c'est à dire qu'elle devait replacer la victime dans l'état où elle se trouvait avant la survenance d'un sinistre. Dans cette crise, il semble donc qu'il n'y aurait pas de responsable ? Pourtant, c'est bien l'impréparation de l'exécutif, le manque de discernement, d'anticipation, de moyens de protection, qui nous ont propulsés dans une telle situation.

Le monde économique se confine, inquiet, terriblement inquiet, mais se résout par souci de la santé publique, de la vie des siens.

La France se colore en rouge, en orange, en vert et chaque jour compte ceux tombés au champs de bataille de cette « guerre ». Et c'est un gros porteur qui s'écrase chaque soir !

La nation plébiscite les « indispensables » qui œuvrent pour nous permettre d'être soignés et nourris : Promis, la reconnaissance sera éternelle. Plus rien ne sera comme avant.

Le pays découvre, ahuri, que nos industries ont disparu. Nous dépendons de l'international pour les masques, les respirateurs, les solutions hydro-alcooliques, les médicaments pour ne citer que ces marchandises d'absolue nécessité pendant cette crise sanitaire et qui deviennent inaccessibles. Les leçons sont tirées et le Président fait de la souveraineté économique une des priorités de son quinquennat après le Covid. Plus rien ne sera comme avant.

La Région Bretagne se mobilise très rapidement, avec volontarisme, pour sauver ses emplois. Elle met en place un fond de solidarité complémentaire, un prêt rebond, un prêt résistance et entrevoit dorénavant la mise en place d'un fonds souverain pour renforcer les capitaux des entreprises, sous conditions. Malheureusement, cet effort se heurte aux ressources régionales, elles aussi lourdement impactées.

Le 11 mai voit enfin l'entame du déconfinement. Mais les règles sanitaires sont renforcées, assorties de guides et fiches par métier pour les reprises des activités : distanciation sociale, masques, gel. Notre région, pourtant exemplaire au niveau sanitaire grâce au respect des mesures de confinement ne se voit pourtant pas moins contrainte dans la mise en place des « gestes barrières ». C'est ainsi que, si nous avons limité les pertes humaines sur le plan sanitaire, nous n'éviterons pas les pertes sur le plan économique.

Les reprises sont timides, les clients sont prudents. Les chiffres d'affaires sont en berne et ne permettent pas d'absorber les nouvelles charges sanitaires, qui s'ajoutent aux charges courantes déjà trop lourdes. Les reports de charges (sociales, fiscales, locatives, etc...) ne sont, hélas, pas compensés par un report des ventes définitivement perdues.

Le cocktail économique de reprise est explosif. Les mois qui viennent s'annoncent périlleux.

Malgré tout la vie reprend son cours mais, rapidement, les carrosses redeviennent citrouilles :

Les projecteurs s'éteignent et les « indispensables » retrouvent la pénombre dans l'indifférence quasi générale.

Les petits commerces alimentaires, la vente directe, sont à nouveau délaissés par le consommateur qui retrouve le chemin de la grande distribution. Notons au passage cette distorsion de concurrence, cautionnée par l'Etat, qui a permis, pendant le confinement limité aux activités dites « essentielles », un avantage certain dont ont bénéficié les grandes enseignes, les GAFAs, qui distribuaient sans restriction des marchandises « non essentielles » alors que les petits commerces spécialisés n'y étaient pas autorisés.

Les cafés, les restaurants, les hôtels sont enfin autorisés à recevoir des clients mais avec de telles contraintes sanitaires de distanciation que s'envole tout espoir de compenser les chiffres perdus.

Il y a bien sûr des différences quant à la reprise d'activité. Certains s'en sortent mieux que d'autres. Pour autant, aucune situation n'est enviable. Il existe juste une gradation des séquelles économiques de cette crise.

Dorénavant, le chômage partiel pourrait apparaître comme une opportunité patronale ? Un comble quand les entrepreneurs, eux, s'affolent devant leur compte d'exploitation qui rougit de deux mois de perte de chiffre d'affaires, d'une clientèle inquiète, prudente, d'un carnet de commandes qui ne se remplit pas assez vite, d'un manque à gagner dû à la distanciation, d'un surcoût de charges sanitaires, de l'éventualité d'une deuxième vague épidémique, tandis que le prévisionnel de trésorerie s'est gonflé des échéances reportées et des emprunts Covid contractés qu'il faudra pourtant bien honorer.

Alors, malheureusement, à l'heure où je vous écris ces mots, et pour les entrepreneurs que nous sommes, le monde d'après n'apparaît pas comme la résurrection heureuse en sortie d'un long coma artificiel. Pour l'instant, le monde d'après est d'ailleurs pire que le monde d'avant. Pour l'instant, nous avons une crise de l'offre, nous avons une crise de la demande, mais aussi une crise de la confiance des ménages avec une épargne qui a augmenté. Et puis, nous redoutons tous l'effet domino de certaines défaillances. Notre économie bretonne est ouverte sur le reste du monde. Comme le virus, les défaillances d'entreprises contamineront inexorablement l'ensemble de la sphère marchande, sans respect des frontières nationales et régionales, sans considération des comportements vertueux.

C'est donc dans ce contexte à haut risque que la Région Bretagne porte sa vision pour le redémarrage et la transition bretonne : « Le défi sera donc dans l'immédiat de savoir articuler traitement de l'urgence, qui appelle le soutien de l'activité, et renforcement en faveur de l'indispensable transition en y ajoutant l'impératif de solidarité ».

« Afin de disposer d'indicateurs précis pour qualifier la situation des entreprises » à court et moyen terme, la Région souhaite un travail au sein d'un collectif ad hoc regroupant, Etat, Région, Banque de France, Medef, Branches professionnelles et Chambres consulaires. Nous espérons que la situation des petites et moyennes entreprises ne sera pas négligée et proposons donc que la CPME et l'U2P puissent également contribuer aux travaux qui alimenteront la cellule régionale de suivi et de gestion de crise.

Si l'ambition de la Région Bretagne est louable au travers d'enjeux de société tels que la sobriété, la proximité et la solidarité, n'occultons pas l'état des lieux à l'issue de cette crise majeure :

- Une précarité grandissante pour les plus démunis
- Une vulnérabilité pour une grande majorité
- Une prudence sanitaire qui reste de rigueur
- Des perspectives d'avenir bien incertaines pour tous

L'urgence, dans l'intérêt collectif, passera par un appui au redémarrage sans condition, qui garantira les revenus du plus grand nombre. Comme en sortie de coma, il faut prévoir une période de réadaptation afin de pallier les pertes économiques, les difficultés à remonter les chiffres d'affaires et le retour à une rentabilité satisfaisante. C'est aussi le moment d'évaluer les conséquences économiques, sociales et environnementales s'il en est, d'une crise sans précédent.

Quant à « l'indispensable transition » programmée, pour une société bretonne plus harmonieuse, elle devra sans doute être conduite sur un temps intermédiaire, plus long et très progressif, qui privilégiera d'abord l'incitation à l'obligation. Car le monde entrepreneurial sera au rendez-vous des changements sociétaux, pourvu qu'il survive à cette crise qui commence, qu'il ait les moyens des ambitions et que ces changements l'autorisent à conserver sa compétitivité dans une économie diablement mondialisée.

Audace, flexibilité et collaboration seront les atouts des entrepreneurs pour surmonter le présent et s'adapter à l'inconnu. Faisons-en sorte qu'aucune entrave, aucune crainte ne viennent compromettre leurs chances de saisir les opportunités de cette transition.

Pour conclure, je profite du moment pour livrer « notre secret », la clé de la réussite économique : Dans les entreprises, et quelle que soit leur taille, le patron, c'est le client.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Carole LE BECHEC Réseau Cohérence

J'interviens au nom du réseau Cohérence et Eau et Rivières de Bretagne

Comme le stipule le rapport spécial du Haut Conseil pour le Climat d'avril 2020 sur la crise du Covid et ses conséquences, « Climat Santé : Mieux prévenir, mieux guérir » : pour répondre au choc économique, social et financier qui s'annonce, la sortie de crise et la relance doivent intégrer l'urgence climatique, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements inéluctables présents et à venir ».

Outre l'urgence climatique, l'érosion dramatique de la biodiversité et l'impact sur les ressources naturelles (matériaux, eau, air, sols) doivent être hautement considérés. Dans ce contexte, le rapport Démarrage et Transitions s'il fait état d'un certain volontarisme comme le souligne le CESER nous laisse un peu sur notre faim. La crise nous montre que nous devons aller plus vite et être plus concrets.

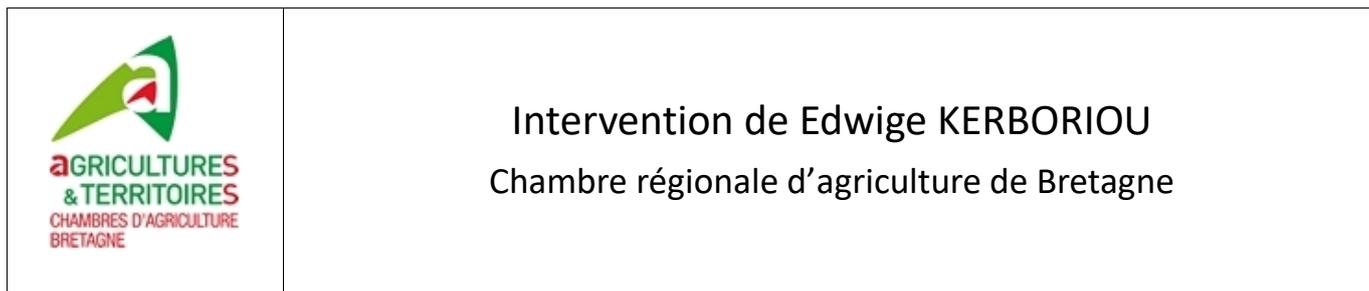
Nous souhaitons ajouter aux 3 mantras que nous partageons : Sobriété, Proximité, Solidarité, deux autres que sont la coopération et la conditionnalité.

Ces deux derniers points sont d'ailleurs l'essentiel de la lettre aux élus bretons du début juin « Pour une Bretagne résiliente, solidaire et vivante face aux crises Orienter dès maintenant les aides publiques vers les enjeux sociaux et climatiques. Renforcer les relocalisations et les coopérations au niveau régional et local » Cette lettre ouverte a recueilli à ce jour près de 1200 signatures dont 180 associations, 9 syndicats, 50 entreprises.

Coopération, parce que la crise nous montre que c'est elle qui comme dans la nature permet la résilience. Deux exemples : l'économie sociale et solidaire, par nature coopérative et résiliente grâce aux réinvestissements des bénéficiaires et la gouvernance partagée entre les différents acteurs (Scic en particulier et à ce titre nous félicitons la région pour son soutien à la coop de masques). Coopération aussi sur la gouvernance stratégique des territoires et notamment en affirmant et renforçant le rôle des associations et des citoyens dans les cercles de décisions stratégiques concernant l'économie bretonne (agriculture, économie circulaire, énergie, bâtiment...). Nous sommes bien évidemment prêts à nous engager pleinement dans le Groupe Régional d'Expertise Breton sur les Transitions. Un large collectif d'associations a travaillé avec les représentants des territoires sur une Charte de Coopération lors de la Breizh Cop en juin 2019. Travaillons-la et appliquons-la dans les différents territoires.

Conditionnalité, Le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres souligne la responsabilité à prendre de « s'améliorer en reconstruisant » et cela passe en subordonnant au plus vite les aides publiques, les participations, les prêts, les commandes publiques à la réalisation d'objectifs clairs et mesurables. Pour nous il s'agit de l'éco-socio-conditionnalité. La phrase du document du Conseil régional : « Dans un premier temps aucun des critères, n'est un critère d'éligibilité préalable » nous interpelle, de quelle durée s'agit-il ce premier temps ? Restera-t-il après ce premier temps une réelle autre capacité de levier financière ? n'aura-t-on pas brûlé toutes nos cartouches avant la bataille ? Bien sûr les urgences sont là mais n'est-il pas possible de recueillir dès maintenant des engagements ? selon les 6 critères proposés en présentant la démarche de progrès que nous saluons ? Nous sommes conscients des difficultés notamment pour les petites entreprises de rentrer dans des labellisations complexes et celles-ci doivent être ajustés aux moyens dont elles disposent. Nous saluons l'engagement : « un dispositif sera mis en place pour les encourager ». Il y a plus de 10 ans, des bilans carbone existaient déjà et étaient soutenus par la région et l'ADEME, ont-ils été abandonnés ? Quel bilan peut-on en tirer. ? Ils avaient le double avantage d'être peu onéreux

à leur réalisation et, par leurs préconisations, de permettre des économies souvent très substantielles pour les entreprises qui les appliquaient. Pour les autres critères que la baisse des émissions, ils nous faut les bâtir ensemble. Le rapport parle « d'un réseau des développeurs de la transition » nous souhaitons y être associés. L'horizon, c'est-à-dire les objectifs à atteindre et la matrice des critères d'éco-socio conditionnalité à respecter doivent répondre à la question : dans quelles mesures les engagements des bénéficiaires contribuent aux objectifs de transitions que se posent les territoires ?



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le rapport qui fait l'objet de notre intervention affiche un véritable volontarisme pour une stratégie de redémarrage économique et social. A cette occasion, les chambres d'agriculture rappellent la place qu'occupent l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne : 135 000 emplois directs, un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros pour l'agriculture et de 19 milliards pour l'agroalimentaire.

Au moment de mettre toutes les forces régionales dans la bataille de la relance économique, il nous semble important de rappeler que notre secteur d'activité a contribué à amortir le choc économique et social du confinement.

Cette crise sanitaire sans précédent a mis en avant les secteurs stratégiques pour préserver la cohésion nationale. La souveraineté alimentaire en fait partie, et nous apprécions que la collectivité régionale ait mis en évidence et remercié ceux qui n'ont cessé de travailler pour approvisionner les différents lieux de distribution et de consommation alimentaire.

A l'heure d'évoquer redémarrage et transitions, nous pensons indispensable de reconnaître ceux qui n'ont jamais appuyé sur pause : les actifs agricoles, les actifs de l'agroalimentaire, la logistique, l'emballage, le transport, les services nécessaires au fonctionnement des entreprises. Le taux d'absentéisme dans les entreprises a été contenu et la solidarité a fonctionné. Mais pour ne pas s'être arrêtés, voir pour avoir dû augmenter les cadences, réorienter les gammes pour s'adapter à l'évolution des modalités de consommation, les moteurs sont fatigués.

Cette crise a aussi mis en évidence des fragilités structurelles que les mesures de redémarrage et les orientations dites de transitions ne pourront pas ignorer. Pour rebondir durablement, les entreprises devront pouvoir investir vers des transitions compétitives.

C'est en effet une véritable conférence de l'économie régionale, associant étroitement les chambres consulaires et les branches professionnelles, qui permettrait de mobiliser toutes les forces vives, en faveur de la création de richesses et de valeur ajoutée et ainsi dégager les moyens nécessaires aux solidarités.

Tout comme pour le projet SRADDET, le rapport « redémarrage et transitions » est fortement inspiré des feuilles de route issues de la Breizh Cop. Dans ces feuilles de route, singulièrement celle du « bien manger pour tous » et celle relative à la stratégie énergétique et climatique, l'agriculture fait l'objet de fortes attentes, pour ne pas dire injonctions, pour accélérer les transitions. Pourtant, il nous semble nécessaire de prendre beaucoup de recul sur les modifications de consommation alimentaire que nous avons observées. A l'issue des trois mois de confinement, deux grands gagnants apparaissent : les circuits courts et les marques distributeurs de la Grande Distribution, avec des volumes bien plus importants pour ces derniers. Dans les deux cas, les agriculteurs bretons ont remarquablement réagi et la chaîne alimentaire a tenu. Déjà, de bonnes habitudes considérées plus vertueuses s'estompent, pour des raisons de temps et de mobilité, de plus en plus pour des raisons de pouvoir d'achat. Et nous craignons que la crise sociale qui est devant nous ne renforce ce phénomène, avec à nouveau une course aux prix bas, destructrice de valeur pour l'agriculture.

Ne laissons pas s'installer en Bretagne l'idée que le secteur agricole et agroalimentaire devrait se limiter à des marchés de proximité et renoncer à la création de valeur grâce à l'approvisionnement de grandes métropoles françaises et européennes, voire au-delà. Ne laissons pas s'installer l'idée que les agriculteurs bretons ne sont pas déjà dans des dynamiques de réduction de l'empreinte carbone de leurs productions, de production d'énergie renouvelable, d'autonomie en protéines pour l'élevage.

Réfléchissons donc ensemble, collectivités territoriales, partenaires sociaux, acteurs associatifs aux trajectoires adaptées. La commande publique, les investissements d'avenir pour rebâtir notre souveraineté alimentaire dans une trajectoire décarbonnée constituent des leviers financiers indispensables et prioritaires. De nombreuses démarches relèvent d'ores et déjà d'une haute valeur environnementale et de services environnementaux qu'il conviendra de valoriser et d'encourager.

Nous mesurons les contraintes financières qui vont peser lourdement face à cette volonté de redémarrage économique. C'est pourquoi l'investissement doit rester une priorité, la sobriété doit avant tout cibler les redondances de fonctionnement qui coutent et ralentissent les projets.

Pour redémarrer, il faut retrouver la confiance. Il faut pour cela un lieu et une instance fédératrice et de concertation. Celle-ci pourrait servir en premier lieu à réinterroger la méthode consistant à revoir, à notre sens, trop rapidement, les modalités d'aides aux entreprises. Si le principe de conditionnalité s'entend pour orienter les soutiens publics à l'économie, nous considérons que la méthode retenue ne tient pas assez compte de ce qui a permis par exemple à notre secteur de tenir dans la tourmente.

Nous avons fait part de notre regret que les organisations économiques ne soient pas suffisamment associée à la réflexion sur la régionalisation de la prochaine PAC.

Nous considérons que la co-construction avec le monde économique est l'étape incontournable à la structuration d'une économie régionale durablement performante, à haute intensité sociale et environnementale, et à un redémarrage qui permette le renouvellement des générations dans les métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de Isabelle AMAUGER</h2> <p>Union régionale des sociétés coopératives et participatives de l'Ouest- région Bretagne (URSCOP)</p>
---	---

La réactivité du Conseil régional de Bretagne a été très appréciée par l'ensemble des SCOP et SCIC de Bretagne et les grandes lignes du plan Redémarrage et transitions

Cependant celui-ci n'intègre pas des pistes de relance qui seraient utiles pour l'ensemble de la Bretagne et aucune référence n'est faite à la place de l'économie sociale et solidaire, notamment les SCOP et SCIC. Et pourtant les SCOP et SCIC de Bretagne apportent des réponses aux grandes transitions économiques, sociales et sociétales depuis toujours et aujourd'hui plus que jamais.

De nombreuses SCOP et SCIC œuvrent dans les ressourceries/recyclage/réemploi, le commerce et les produits bio ou écologiques, la construction/rénovation de bâtiments écologiques, la mobilité durable et les énergies renouvelables.

Les reprises d'entreprises par des salariés au-delà du maintien des emplois sur les territoires est et sera un gage de pérennité et de performance. De très nombreux emplois coopératifs proviennent de transmission, d'une reprise ou d'une transformation.

L'aspiration à une économie plus citoyenne est réelle. La relocalisation comme la non délocalisation des emplois apportent du sens aux territoires où différentes parties prenantes apportent leur contribution. Qu'on soit entrepreneurs, acteurs du développement économique, collectivités, la solution coopérative s'ouvre à tous les secteurs de l'industrie à la construction, du commerce à l'énergie, de la culture au sport, des transports aux services.

Le Conseil régional apporte son soutien au développement des SCOP et SCIC mais dans le contexte de redémarrage et, surtout pour réussir les transitions qui s'imposent à nous, des pistes existent pour aller plus loin.

Des solutions de financement aux transmissions qui ne trouvent pas de repreneurs et aux entreprises en difficultés pourraient être apportées (par exemple un fonds dédié). 92 % des transmissions d'entreprises en SCOP sont pérennes à 3 ans contre 77 % pour les cessions non familiales de PME/ETI. Des foncières coopératives pourraient racheter l'immobilier des entreprises en difficulté et préserver ainsi la trésorerie des entreprises. Soutenir les coopératives d'activité et d'emploi qui, avec le statut d'entrepreneur salarié sont l'alternative aux conséquences sociales négatives du travail indépendant. Ce statut a montré sa résilience pendant la crise avec l'éligibilité à l'activité partielle. Il s'agit de renforcer la notoriété de ce régime et de soutenir la capacité d'accueil et la consolidation des coopératives d'activité et d'emploi.

D'autres solutions existent, et seront portées par les SCOP et SCIC qui savent innover, s'adapter, inventer. Elles ont pour réussir la force d'une gouvernance partagée, une répartition équitable des bénéfices et des fonds propres constitués tout au long de leur développement.